L'ABEILLE.

PAR BULLITT, BULLEN & MAGNE.
No 83 RUE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 6 MARS 1839.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,

HENRY CLAY,

DU KENTUCKY,

Soumis à la décision d'une Convention Nationale

DE L'EMPRISONNEMENT POUR DETTES.

Le projet de loi pour abolir la contrainte par corps, lequel se trouve maintenant soumis à la législature, est d'une haute importance et appèle les plus sérieuses méditations de nos hommes d'Etat. Nous n'avons pas la prétention de traiter la question mais nous croyons devoir soumettre quelques observations à ce sujet.

Le privilège accordé au créancier sur le débiteur n'est point d'invention moderne. Chez les Athéniens le créancier vendait son débiteur insolvable: ainsi l'impuissance de payer entrainait la servitude et qui pis est, une servitude perpétuelle. Solon eut la gloire d'abroger cette loi barbare. A Rome la même droit existait en faveur du créancier et fut conservé dans la loi des douze tables, malgré son caractère anti-républicain. Cependant il ne parait pas qu'il fut d'usage parmi les Romains de vendre leurs débiteurs, sauf quelques rares exceptions; les créanciers se contentaient de les réduire en servitude pour leur usage particulier et les faisaient travailler à leur profit. Et qu'il nous soit permis de dire en passant que la loi Romaine avec toute sa dureté était plus rationnelle au fond que la nôtre. Les Romains obligeaient leurs débiteurs insolvables à travailler pour eux, leur donnant ainsi une chance de se libérer, et dans tous les cas, ils en faisaient des agents de production, nous, au contraire, nous les enfermons sans aucun profit pour personne. De travailleurs qu'ils étaient dans leur état d'indépendance, nous en faisons des consommateurs improductifs. Les Romains faisaient tout l'opposé, et d'un être oisif, ils faisaient un travailleur, l'avantage, comme on voit, n'est pas de notre côté malgré notre prétention à une supériorité universelle.

Dans l'état actuel de notre législation, tout débiteur est contraignable par corps, quelle que soit la cause de la dette, quelle qu'en soit l'importance. C'est-à-dire que notre législation actuelle sur la matière est à peu-près aussi violente que possible.

Dans quelques pays, la loi fixe un minimum, afin de ne pas priver un homme de sa liberté pour une somme sans importance. Dans quelques autres on n'emprisonne pas pour dettes purement civiles et l'on ne donne le privilège de l'emprisonnement qu'aux dettes commerciales. On ne peut nier que ce minimum ne soit utile ou pour mieux dire, ne soit un moindre mal: car c'est une légère protection donnée au pauvre débiteur, lequel en a grand besoin assurément. Ne voit-on pas en effet, que la peine de l'emprisonnement tombe presque exclusivement sur le pauvre débiteur insolvable, pendant que le riche insolvable trouve toujours les moyens de l'éluder? La distinction entre les dettes civiles et les dettes commerciales est aussi une amélioration réelle, puisque l'emprisonnement pour dettes est, par le fait de cette distinction, circonscrit dans un cercle plus étroit. Cependant cette distinction n'aurait pas ici une grande portée, parce que presque toutes les classes y sont commerçantes aux yeux de la loi, c'est à dire qu'elles font presque toutes des actes de commerce. Dans les vieilles sociétés européennes, une ligne de démarcation était aisée à tracer entre les travailleurs et les chefs et entre certaines classes de travailleurs; mais parmi nous, peuple nouveau, qui travaillons à la conquête d'un nouveau monde, ces classifications sont difficiles, pour ne pas dire impossibles, à établir légalement. C'est une raison péremptoire selon nous, pour ne pas emprunter à d'autres peuples des exceptions qui ne sauraient s'appliquer à notre état actuel de développement.

Il est bien vrai qu'on peut dire, pour soutenir le maintien de l'emprisonnement pour dettes, que la rigueur de la loi est, en définitive utile au débiteur, en ce sens qu'il trouve plus facilement à emprunter et à de meilleures conditions; que la suppression de l'emprisonnement serait une prime à la mauvaise foi, parce que ceux qui ont de la fortune sans probité trouvent toujours le moyen de soustraire leurs propriétés à l'action de leurs créanciers, et que le seul moyen de les faire payer, c'est de les priver momentanément de leur liberté; qu'enfin la loi déjà en vigueur "pour venir au secours des débiteurs insolvables", est suffisante pour protéger la liberté des débiteurs dont la probité est reconnue.

Mais à ces raisons on peut répondre victorieusement par les raisons suivantes. l'abolition de la contrainte par corps priverait naturellement de crédit, plus ou moins, tous les hommes sans probité et les jeunes étourdis qui, prodigues du présent escomptent largement l'avenir: parceque la fortune des premiers n'offrirait plus une garantie suffisante aux prêteurs et que les parents des derniers ne seraient plus dans la nécessité de payer pour sauver l'honneur de leur famille. Mais quel mal en résulterait-il pour la société? Le prêteur calculerait d'avance ses chances de perte et de remboursement, et s'il trouvait un placement de ce genre trop éventuel, il reporterait ses vues sur des emprunteurs plus solvables, sinon par leur fortune du moins par leur moralité.

Cette considération est suivant nous d'une haute importance, car tout ce qui peut tendre à augmenter la moralité des masses, doit trouver de l'encouragement et la législation doit s'en emparer pour lui imprimer plus d'activité et d'énergie. Dès le moment que les garanties morales entreront pour une grande part dans les moyens de travail, chacun aura intérêt à se conduire en honnête homme et l'on aura jeté dans la société la semence d'une vertu toujours féconde en beaux et grands résultats: l'émulation.

La loi actuelle qui tend à protéger les débiteurs insolvables, est très insuffisante en ce sens qu'elle ne protège jamais qu'après emprisonnement; qu'un homme peut être ruiné sans qu'il y ait de sa faute, et que l'emprisonner d'abord c'est le supposer criminel, ce qui est absurde; parceque le crime ne se présume point et doit être prouvé.

L'expérience, ce grand maître et témoin vivant et irrécusable, l'expérience du reste ses données théoriques. L'abolition de la contrainte par corps a été effectuée depuis une quinzaine d'années dans l'Etat du Kentucky et les résultats ont dépassé les espérances des partisans de la mesure. On y voit presque plus de ces loafers, ou chevaliers d'industrie, qui y abondaient auparavant, parce que personne ne veut leur faire crédit. Et l'on y consulte plus les antécédants d'un homme que sa fortune pour traiter avec lui.

Nous donnons donc notre approbation au principe du bill qui est actuellement devant la Législature. Quant à ses détails nous pensons qu'il faut simplifier autant que possible la procédure contre le débiteur soupçonné d'avoir agi en fraude de ses créanciers.

La loi ne doit avoir pour but que d'affranchir l'honnête homme malheureux d'une réclusion injuste et, comme expiation d'un délit qu'il n'a pas commis, et nullement de protéger l'homme de mauvaise foi; conséquence qui résulterait pourtant des dispositions de la loi si elle abritait l'insolvable derrière une procédure longue et dispendieuse.

Peut être serait-il bien aussi de porter à cinq ans le maximum de la peine de fraude énoncée en l'article 3 du projet de loi, parce que l'on doit avoir pour but d'être indulgent au malheur et sévère à la mauvaise foi.

NOUVELLES EXECUTIONS.

Le "Detroit Advertiser" du 5 février dit: Nous apprenons par un passager que vendredi, le capitaine Daniel, D. Bedford et Albert Clarke ont été exécutés à Londres, Haut Canada. Le corps de Bedford a été abandonné à ses amis. Hiram B. Lyn sujet américain avait subi le même sort que ces malheureux quelques jours auparavant. Treize autres prisonniers, tous américains, ont été condamnés au même supplice et doivent être exécutés le 16 courant. Julius Purley, l'un d'eux, s'est défendu lui-même et a terminé sa défense en disant: Messieurs, si je suis condamné, rappelez-vous que je meurs martyr de la cause de la liberté.

EXPORTATION DE FARINE.

Le New York Express, dit que la quantité de farine exportée de ce port durant la semaine qui a fini le 9 du mois dernier, s'est élevée à 4,213 barils; et le montant total de l'exportation de cet article depuis le 1er janvier de cette année est d'environ 17800 barils, quantité beaucoup plus considérable qu'elle ne l'avait été depuis plusieurs années.

Il a été présenté à la Chambre des pairs un projet de loi sur l'indemnité des colons de St. Domingue. Comme ce projet subira naturellement des modifications, soit dans la chambre des Pairs, soit dans la Chambre des Députés, nous ne le reproduirons pas; mais nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui se fera sur cette question.

Nous sommes fachés de ne pouvoir reproduire faute d'espace, les débats si animés et si dramatiques de cette longue lutte qui s'est établie dans la Chambre des Députés de France, entre le ministère et une coalition formidable par le nombre et le talent, à l'occasion de la discussion de l'adresse en réponse au discours du Trône. On n'a pu douter un seul instant du résultat de cette lutte et dès les premières séances, le ministère a dû songer à la retraite. Thiers, Guizot, Duchâtel, Dufaure, Passy, Chaix-d'Est-Ange, Odillon Barrot ont tour à tour battu en brèche le ministère et ses défenseurs, et sous une telle artillerie nulle place n'eût tenable long temps.

On connait le résultat; on sait que le ministère a donné sa démission en masse le 22 Janvier et qu'on a dû s'occuper de la formation d'un nouveau Cabinet.

VICTOIRE DU PARTI WHIG DANS LE MICHIGAN.

Les nouvelles qui nous ont été apportées de toutes les villes du comté de Washtenaw, Michigan, sur l'élection d'un représentant, donnent à Nathan Price, candidat Whig, une majorité de cinq cent dix-huit voix sur son adversaire loco foco Mr. Nelson H. Wing. La majorité Whig dans ce comté était, il y a trois mois, de trois cent cinquante voix; les Whigs ont donc encore gagné cent soixante votes.

EPISODE ARRIERE DE LA REVOLUTION DE 1776.

Lorsque l'Angleterre fut obligée d'admettre l'indépendance des Etats Unis et de ratifier par un traité, la séparation accomplie de fait, ce ne fut pas une petite difficulté que de tracer une ligne de frontières entre le pays devenu libre et les provinces restées fidèles à la métropole. Les plénipotentiaires ne purent pas s'entendre sur tous les points, et passèrent outre, ajournant la solution des questions contestées. Depuis lors, les choses sont restées dans le statu quo, et l'on est encore à se mettre d'accord sur les limites qu'il convient de fixer entre l'état du Maine et le New Brunswick. Mais depuis lors aussi, ce problème a été une source d'animosité et de querelles entre les citoyens américains et les colons anglais. Les uns et les autres ont cherché à empiéter sur le territoire contesté, et l'intervention des autorités n'a pas toujours réussi à appaiser les deux partis.

Il y a environ deux mois, l'agent territorial du Maine, chargé de la gestion de cette affaire, fit à la législature de l'Etat un rapport énergique contre les empiètemens des Anglais. En conséquence de ce rapport, une résolution fut passée secrètement le 24 janvier, autorisant l'agent territorial, à user au besoin de la force pour repousser les étrangers qui s'étaient installés sur le territoire contesté, et enjoignant au gouverneur de prêter aide et protection à l'exécution de ce décret. Une somme de $10,000 fut allouée à cet effet et un crédit illimité ouvert pour telles sommes qui seraient jugées nécessaires.

C'est pour exécuter les ordres de la législature que l'agent colonial, Mr. McIntyre, à la tête de 200 hommes, se dirigea, le 12 février, sur la rivière Aroostook, où avaient eu lieu les empiètemens. Mais les coupables s'étaient retirés, au nombre d'environ 300, bien que leur intention eût d'abord été de résister et de ne pas céder la place sans faire usage des armes dont ils s'étaient munis; ils avaient changé d'avis, en apprenant qu'on venait les attaquer avec six pièces de canon. M. McIntyre descendit la rivière jusque près de l'embouchure, et le lundi 14, il s'empara d'une vingtaine de maraudeurs, dont il envoya les chefs à la prison de Bangor.

Le même jour, il adressa une lettre à son confrère, l'agent territorial de New-Brunswick, M. McLaughlin, pour l'inviter à une entrevue dans la maison de M. Fitz Herbert, à 4 milles environ de l'endroit où avait campé sa petite compagnie. Le soir il se rendit, avec 14 personnes, au lieu du rendez vous, dans l'intention d'y passer la nuit. Mais les maraudeurs en ayant été informés, détachèrent 50 des leurs qui pénétrèrent de force chez M. Fitz Herbert. M. McIntyre et sa suite furent saisis et emmenés par eux dans l'intérieur du New Brunswick.

Tels sont les faits qui ont produit sur cette partie de la frontière une irritation dont les conséquences pourraient être graves, grâces à l'attitude qu'ont prise les gouverneurs des deux pays. L'un et l'autre ont lancé des proclamations belliqueuses, et font marcher des troupes pour repousser les violences dont ils s'accusent mutuellement. Celui du Maine, John Fairfield, a mis sur pied une partie de la milice et celui de New-Brunswick, John Harvey, a envoyé ordre aux troupes régulières, cantonnées à Frederickton, St. John et Halifax, de marcher vers la frontière au nombre de 10,000. La législature du Maine a donné plein pouvoir au gouverneur d'agir suivant les circonstances et a mis une somme de 800,000 dollars à sa disposition. Un exprès, M. McCrane, a été envoyé à Washington; il a passé hier matin à New York. La guerre est en quelque sorte déclarée entre les deux provinces. Plusieurs escarmouches ont eu lieu, et l'on ne sait pas jusqu'où iront les représailles. Jusqu'ici les avantages sont égaux de part et d'autre. L'agent territorial du Maine est retenu prisonnier à Frederickton, par ordre du gouverneur; mais en revanche, celui de New-Brunswick a été arrêté le samedi 18, par 50 hommes de milice américaine sous les ordres du capitaine Rines. Il est maintenant prisonnier à Bangor, avec le capitaine anglais Tibbets.

— A ces détails que nous empruntons à l'Estafette de N. Y., nous ajoutons les suivants qui nous sont parvenus depuis.

Le New Herald dit tenir d'une source officielle que les dégats commis sur le territoire contesté, l'ont été par des ouvriers employés par des personnes bien connues et occupant une haute position sociale dans l'Etat du Maine.

Sir John Harvey a envoyé la lettre suivante au gouverneur Fairfield.

CHAMBRE DU GOUVERNEMENT,
Frederickton, New Brunswick, 13 fév. 1839.

"Monsieur: Je viens d'apprendre avec la plus grande surprise et le plus vif regret, que sans la courtoisie d'une communication quelconque à ce gouvernement, une force armée de l'Etat du Maine est entrée sur le territoire, dont la possession est actuellement encore un sujet de contestation entre la Grande Bretagne et les Etats Unis: territoire, qu'il a été décidé entre les deux gouvernements devoir rester dans la possession et la juridiction exclusive de l'Angleterre, jusqu'à ce qu'une décision définitive soit rendue.

Il a été de mon devoir dans plus d'une occasion de prévenir le gouvernement exécutif du Maine, que mes instructions ne me permettaient pas de souffrir aucune intervention dans cette possession et cette judiction, jusqu'à ce que la question du droit d'une des deux nations, qui est en discussion entre les deux gouvernements généraux, ait été finalement fixée.

Ayant fait connaitre aussi explicitement la nature de mes instructions, je ne puis que répéter l'expression du profond regret que j'éprouve, que, au lieu de chercher à faire rappeler ou modifier ces mêmes instructions par le gouvernement général, l'Etat du Maine ait ainsi mis un officier subordonné dans l'alternative de manquer également à son devoir, soit en n'exécutant point les ordres de son souverain, soit en les dépassant; et en jettant les deux pays dans une guerre de frontières et peut être des nations dans des hostilités actives et invétérées.

Telle est la position dans laquelle je me trouve placé par suite de la conduite manifeste de l'Etat du Maine, et de laquelle je n'hésiterai pas de prier Votre Excellence de me retirer, en rappelant immédiatement les forces dont il est contraire à mes instructions de permettre la présence sur les limites de ce territoire, comme étant réclamé par l'Angleterre; et il est de plus convenable que j'informe V. E. que j'ai ordonné à des forces considérables composées de troupes de sa majesté, d'être prêtes à soutenir l'autorité de S. M., et à protéger les sujets de S. M. sur le territoire contesté, dans le cas où il ne serait pas fait immédiatement droit à cette demande.

Relativement aux excuses que pourrait alléguer l'Etat du Maine dans ce qui a rapport aux spoliations de bois qui ont été commises sur ce territoire; j'ai à informer V.E. qu'une barre doit être placée par mes ordres, en travers de l'embouchure de l'Aroostook, où un officier protégé par une force suffisante, pourra empêcher le passage des bois dans le St. Jean pendant le printemps, où les saisir, pour les exposer en vente publique au profit du trésor du territoire contesté.

Des précautions semblables seront prises pour les bois coupés sur le St. Jean d'en haut, ou sur les ruisseaux tributaires qui viennent s'y joindre.

En attendant avec anxiété votre réponse à cette communication. J'ai l'honneur d'être
De Votre Excellence,
Le très humble et obéissant serviteur,
J. HARVEY.

Immédiatement après la réception de ce document le gouverneur Fairfield a soumis un autre message à la législature, dans lequel il traite de nouveau la question et motive la conduite qu'il a tenue.

Dans la chambre des représentans il a été résolu à l'unanimité qu'il serait ordonné au gouverneur de communiquer au président des Etats-Unis, les mesures récemment adoptées par l'Etat du Maine, relativement aux infractions commises sur les terres publiques de l'état, ainsi que les copies de la correspondance entre le gouverneur de New-Brunswick et le pouvoir exécutif du Maine, relativement à ces mesures et de demander l'aide du gouvernement général pour soutenir les droits de l'état du Maine.

Les journaux annoncent la nouvelle importante de la reprise de l'honorable Rufus Mc. Intire, qui était alors à Bangor.

L'agitation parait évidemment augmenter. Les volontaires viennent de tous côtés pour s'enrôler sous les ordres des shériffs. Cinq cents hommes étaient en route entre Bangor et l'Aroostook.

LEGISLATURE.
[Rapporté pour l'Abeille.]

SENAT.

La séance publique de ce jour a été extrêmement courte. Après la lecture du procès-verbal de la séance de lundi, M. Hoa a demandé la reconsidération de l'acte rejeté hier, pour venir au secours de W. A. Powell. A la demande de l'honorable sénateur, cet acte a été renvoyé au comité judiciaire, afin d'aviser au moyen de concilier ce qui est dû à la justice, avec les principes qui régissent la législature en cette matière.

Sur les midi et demie le sénat s'est occupé d'affaires exécutives et s'est ensuite ajourné à demain, mercredi à 11 heures.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Mr. Patton présente une pétition d'Elizabeth M. Fadden demandant le divorce de cette dernière d'avec son mari. Renvoyée à un comité choisi.

Mr. Lavergne présente une résolution pour que le comité d'éducation soit requis d'examiner la position des écoles publiques, des colléges et des institutions de l'Etat, et qu'il fasse son rapport à ce sujet dans les 20 jours qui suivront la clôture de la session.

Mr. Kenner du comité à qui avait été référé la pétition de A. Moreau et Mary F. Conway rapporte un bill à ce sujet.

Mr. Estivan fait une motion pour que les règles soient suspendues, afin de reprendre le bill pour les secours à accorder à la paroisse d'Iberville. Par une section additionnelle $5000 sont alloués au jury de police de Livingston, pour améliorations. $2000 sont également alloués pour l'achèvement du pont de la baie de Thompson.

Le bill et les sections additionnelles sont adoptés dans le comité général. Sur la question d'adoption du rapport du comité MM. Davidson, Brashear et Kenner parlent successivement; et une motion faite par Mr. Brashear de déposer le bill sur le bureau est rejetée. Le résultat des votes pour l'adoption du rapport a été de 15 oui et 15 non, et par le vote de l'orateur le rapport a été adopté. Sur la question de l'adoption finale du bill, il s'est élevé une forte discussion entre MM. Davidson, Brashear et Ratliff; et elle n'a cessé, que lorsque la chambre a procédé aux ordres du jour.

ORDRES DU JOUR.

La chambre donne son concours à une résolution du sénat, portant qu'après le sept courant, tous les bills et résolutions envoyés d'une chambre à l'autre pour le concours de cette chambre, seront discutés avant toutes les autres affaires qui pourraient être devant la chambre à cette époque.

La chambre prend le bill de la Banque des Citoyens établissant six branch bank de cette institution, chacune avec un capital de $500,000, dans tels lieux et dans telles parties de cet Etat que le président et les directeurs de la mère banque jugeront les plus convenables aux intérêts de l'institution. Ce bill vient du sénat pour obtenir le concours de la chambre. Quelques amendemens sont faits, deux sections additionnelles sont ajoutées et le bill est alors adopté.

Mr. Brashear demande que le bill du chemin de fer de Nashville soit repris; mais l'heure étant avancée, la chambre s'ajourne jusqu'à demain matin à dix heures.

Décédé hier matin NATHL. DICK, à l'âge de 58 ans. Ses amis et connaissances sont invités à assister à son convoi sans autre avis, qui partira de sa ci-devant demeure, rue du Canal, ce matin à 11 heures.

COMMERCIAL.

REMARQUES.

Les affaires ont été très calmes depuis vendredi, eu égard à la saison de l'année; cependant les ventes en général ont été encore assez étendues, sans être cependant très satisfaisantes, car c'est à cette époque que les transactions les plus considérables ont ordinairement lieu, et on se plaint généralement de la restriction qu'elles ont éprouvée.

Le marché monétaire devient graduellement plus facile; mais il y a cependant encore une pénurie dont on se plaint beaucoup.

Le change reste le même pour les différentes places; il n'est très peu fait depuis vendredi dernier.

Les demandes de coton ont été limitées depuis quelques jours; les ventes depuis vendredi s'élèvent à environ 4,000 balles dont 1800 balles ont été vendues hier à des prix tant soit peu en faveur des vendeurs; cependant nous ne changeons point nos côtes, nous notons le marché calme. On attend avec impatience les nouveaux avis qui doivent arriver à New-York par le bateau à vapeur Liverpool.

Il ne s'est rien fait d'important en tabac; l'existence sur place de cet article augmente tous les jours, mais les acheteurs ne commenceront probablement pas à opérer aux prix qui sont demandés, quelques petites parties se sont faites à nos côtes que nous avons réduites, voyez le tableau.

Farine.—La farine se vend à $7.25 @ 7 50 le baril, ce dernier prix est le plus ordinaire et quelques détenteurs demandent davantage. Il n'y a que très peu d'acheteurs pour le marché de Liverpool.

Maïs.—Le maïs se vend de 65 @ 70 cents le boisseau; mais les ventes en sont très limitées.

L'avoine est bien demandée à 56 et 60 cents le boisseau, les arrivages, ainsi que l'existence sur place en sont très peu considérables.

Il n'y a aucun changement dans les prix des provisions; le marché s'approvisionne tous les jours davantage; les ventes sont calmes.

Whiskey—Calme et a une tendance à la baisse, nous côtons 43 et 44 cents le gallon pour rectifié.

Le fret est toujours sans changement savoir; pour Liverpool ¾ d. pour le Havre 1 1/2 cent. il est très calme à ces prix.

PRIX COURANT DU COTON ET DES PRODUITS.

COTON, ℔ lb.				
La. et Missip. bas et fin	17	—	—	p. vente
Bon moyen	15½	—	16	
Bon	14½	—	15	
Moyen	13	—	14	
Ordinaire	12	—	13½	
Tenn. et N. Ala. Bon et fin	15	—	16	
Bon meilleur	[illegible]	—	[illegible]	
Bon	[illegible]	—	[illegible]	
Moyen	[illegible]	—	[illegible]	
Ordinaire	[illegible]	—	[illegible]	
TABAC, ℔ lb.				
Première qualité	11½	—	12	
Seconde do	10	—	10½	
Croise	8	—	9	nominal
SUCRE, ℔ lb.				
La Louis. à fin	6	—	6½	
Commun à moyen	5	—	5½	bonne dem.
Bas habitation	4	—	5	
MELASSE, ℔ gallon, Sur habitation	28	—	30	
TOILE D'EMB. ℔ yarde de l'Ouest	20	—	21	languis.
Un écossais	18	—	19	
d'Allemagne	16	—	18	
CORDE D'EMB. ℔ lb. de l'Ouest	8	—	8½	languis.
du Nord	[illegible]	—	[illegible]	
FARINE, ℔ baril	7 25	—	7 50	
BLED, ℔ baril				bonne deman.
Maïs en épis	0 67½	—	1 00	
écalé, ℔ boisseau	0 65	—	0 70	
Avoine	0 56	—	0 60	
PROVISIONS, ℔ lb.				
Bœuf, mess	17½	—	18	
Prime	12½	—	13	
Porc, Clear	24	—	25	
Mess	19 50	—	20	bonne dem.
Mess O	17	—	18	
Prime	15	—	17½	
Prime O	15	—	15½	
PLATS COTES, ℔ lb.	10	—	11	
Viande fumée, Jambons	11	—	13	
sous enveloppe	12½	—	13	
Plats cotes	9	—	9½	
Epaules	7½	—	8	
Graisse	8½	—	10	b. dem
Beurre, Goshen, ℔ lb	30	—	32	
de l'Ouest	18	—	20	
Whiskey rectifié	43	—	44	pet. vent.
Commun	00	—	00	point

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Marmara, Myers, Liverpool, Burke, Watt & co
Burmah, Webster, New York, F Ansley
St. Louis, Watson, Philadelphia, N F Comly & co
Hellespont, Elwell, Boston, J A Merritt
Harriet, Strout, do Chase & Dixey
Brick Julia & Helen, Bartlett, Boston, capt
William, Otis, Hartford, Chase & Dixey
Goël. M. J. Estell, R. Bailey, N. York, do
Victor, Gould, Mobile, G E Coolidge

ARRIVES.

Bateau de remorque Pontchartrain, Sheridan, de la Passe S. O. ayant mis en mer le navire Français Pauline et la barque Gen. Foy—il a amené dans le port la barque Duc D'Orléans, les goëls. Renette et Amelia. Laissé la barre à 3 courant, à 4 heures p. m.; 9 navires en vue, noms inconnus. Navire Columbus, brick Comet, goël. Robt. Bruce et plusieurs petits batimens dans la rivière; navires Southerner et America sur la barre, s'en allant; le dernier a fait une voie d'eau.

Barque Duc D'Orléans, Hoodlef, en 20 jours de Philadelphie.
Goel. Renette, Hammond, de Curacoa.
Goel. Barton, McIntyre, du Grand Caillou.
Goel. Amelia, Wilson, de Velasco.
Goel. Pequot, Barnaby, de la Mobile.
Navire à vapeur Cuba, Carson, de Galveston, à Bogert & Hawthorn.
Bateau à vapeur Merchant, Sutton, de la Mobile.
Bateau à vapeur Burlington, Mitchell, de l'embouchure des Arkansas.
Bateau à vapeur New Albany, Montgomery, de Louisville.
Bateau à vapeur Norma, Haygood, de Columbia, Arkansas.
Bateau à vapeur Brian Borholme, Claiborne, de Shreeveport.
Bateau à vapeur Velocipede, Dalman, des Natchitoches.

MEMORANDA.

Bateau à vapeur New Albany, a quitté Louisville le 25 courant, rapporte 6 pieds d'eau dans le canal, et 7 pieds à la barre de Cumberland.

Goelette Amelia, Watson, a perdue son mât de hunier dans la nuit du 27 février, dans un coup de vent en dehors de Velasco. Laissé dans la rivière des Brasses, le 26, les goels. Wm Bryan, Byron et D Wolf; la goelette Erie, à l'ancre en dehors de la barre.

☞AVIS.—Le navire paquebot ARCHER, capitaine Marston de Philadelphie, est en déchargement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs marchandises sur la Levée. JAS. D. DENEGRE, agent. 6 mars

☞AVIS.—Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Carroll, partira positivement pour Louisville et les ports intermédiaires ce matin, à 10 heures. Les passagers sont priés de se trouver à bord à ladite heure. FORSYTH & LIMERICK, 6 mars

☞AVIS.—La barque Duc d'Orléans, capt W. R. Hoodless, de Philadelphie, est maintenant en déchargement en face de l'Hotel de la Monaie. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises sur la Levee. L. H. GALE.
6m 93, Commune.

☞Les passagers par le navire à vapeur COLUMBIA, pour Galveston, sont priés de se trouver à bord aujourd'hui à midi, devant partir positivement à cette heure de la Levée, du bas de la rue Conti.
6 mars SMITH & VOORHIES.

☞Le navire MARENGO, capitaine Larkin, du Hâvre, est maintenant en déchargement au dessous du marché aux légumes. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises.
4 mars F. PERRET,

UN GRAND CONCERT,
VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Au bénéfice des ORPHELINS; sera donné à salle St. Louis.

Samedi 9 mars, par M. J. J. Jandot.—Dans cette circonstance M. Jandot sera secondé par plusieurs artistes et amateurs les plus distingués de cette ville.

Ordre du concert.—1re partie.

1o. Grande ouverture patriotique, exécutée par l'orchestre du théâtre d'Orléans. E. Prévost.
2o. Air varié pour cornet à piston, exécuté par M. H. Ducatel. J. D. Bailly.
3o. Caratina del Podesta, nella Gazza Ladra, chantée par M. Santini, première basse-taille du théâtre Italien de la Havane. Rossini.
4o. Cavatina, chiara di Rosemberg, par Melle. A. Stella. Ricci.
5o. Duo concertant, pour violon et piano, exécuté par Messrs A. Marquis et Norès. Bércot et Osborne.

2ème partie.

1o. La prière des Orphelins, pour quatre flutes, exécutée par MM. Jandot et Murphey. Kohn et Ory.
2o. Solo de basson par Sy, sur un thème de Mayledeer.
3o. Fantaisie sur des motifs connus composée et exécutée par M. Jandot, et accompagnée sur la Harpe par M. Trust.
4o. Duo de "Il Turco in Italia," par sigra. A. Stella et sigr. Santini. Rossini.
5o. Ouverture du Domino Noir. Auber.

Le piano sera tenu par M. Norès.

N. B. Pour les billets, s'adresser chez M. Jandot, rue des Remparts, no. 92, chez Messrs. Johns & Co, Casey, Brocard et Norès.

Prix d'entrée..................$1 50.

Le concert commencera à 7 heures précises.
6 mars—6

BAL MILITAIRE!!

Les souscripteurs du bal militaire qui doit avoir lieu à la salle St. Louis, le 16 courant, sont invités à remettre le plutôt possible à Mr. E. Bertus ou à un des membres du comité d'invitation la liste des personnes qu'ils désirent inviter. Les souscripteurs sont requis de présenter leur liste avant vendredi prochain.

J. B. Vignié,	Chs. E. Forstall,
E. L. Tracy,	G. Bruslé,
S. S. Relf,	S. O'Callaghan,
J. A. Beard,	J. Durel,
J. B. Walton.	6 m—3

PROCLAMA.

Por cuanto el Congreso de la Republica de Texas por decreto ha facultado al Exmo. Sr. Presidente de la misma estimular y proteger en todo lo que esté á su alcanse al comercio entre las poblaciones occidentales de dicha Republica y las del Gobierno Mexicano sobre el Rio Grande en cuanto sea compatible con la seguridad del pais.

Y, por cuanto las poblaciones por toda la frontera del Rio Grande han manifestado por varias ocasiones deseos de entrar en relaciones de amistad y comercio con los vecinos de Texas, y tambien los Gefes que actualmente ejercen autoridad en los Estados Mejicanos colindantes con la frontera Occidental de esta Republica han recientamente hecho propuestas a fin de establecer relaciones y proteger al comercio.

Por estas razones, Sepanse Que, Yo: Mirabeau B. Lamar Presidente de la referida Republica de Texas deseóso de establecer iguales relaciones amistosas, y cultivarles entre los vecinos de Mexico dispuestos á la Paz y a la amistad, y los Ciudadanos de esta Republica, y persuadido que un comercio libre y franco debidamente arreglado será conducente á este fin, y al bien de uno y otro pais, de conformidad con el ya referido Decreto del Congreso, Mando y ordeno Qué todas las autoridades de este Gobierno asi Civiles como militares permitan el comercio de esta clase sujetandose siempre á las siguientas reglas y reglamentos, A saber:

1o. Todo vecino de Mejico que pasa á esta Republica de Texas con objeto de comerciar con los Ciudadanos de esta, han de venir provistos de pasaporte de la Autoridad Civil ó Militar del Lugar ó Distrito de su procedencia, cuyo pasaporte precisamente ha de expresar el objeto de su visita y igualmente una nota arcionada de los efectos ó mercaderias si trajere para vender.

2o. Todo vecino Mejicano de esta clase procedera directamente y sin demora alguna al Puesto Militar de "Casa Blanca" sobre el rio de las Nueces; y alli presentara su pasaporte al Comandante de aquel Puesto, quien le dara luego el correspondiente permiso para que pase a San Antonio de Bexar u á Goliad bien sea para vender sus mercancias u otros ringlones de comercio, o para comprar los efectos que necesitare.

3o. Por lo presente y hasta que se establesea el Puesto militar en Casa Blanca, pasarán los Tratantes en derechura a San Antonio de Bexar ó á Goliad presentando a su arribada el correspondiente pasaporte a la Autoridad principal Civil ó Militar del puesto, cuyo Gefe le dará el debido permiso para comerciar.

4o. Sitas Autoridades actuales de los Estados Mejicanos Limitrofes sobre el rio Grande tengan a bien declarar libre de derechos y de todo impuesto a los efectos de mercancias ó demas introducidas por Ciudadanos de Texas de este pais á esos estados para comerciar, observara este Gobierno el mismo rasgo de generosidad con respecto a los Tratantes Mejicanos en Texas, y las mercancias y demas efectos de comercio serán declaradas libres de derechos y de todo impuesto, mas si al contrario los Ciudadanos de Texas no gozasen de estos privilegios en Mejico, los Tratantes Mexicanos en tal caso pagarán en esta los mismos derechos sobre la introduccion de sus efectos que paguen los de igual clase y que se cobra segun la ley sobre los efectos mercanties ó mercancias introducidos de otro punto Estrangero.

5o. El Tratante Mejicano encontrado en alguno de los puntos aqui especificados con bestias ó ganados y sin el pasaporte correspondiente será requerido por la autoridad competente, quien se hará cargo de tales bestias ó ganados, y los conservará en su custodia hasta que se dé aviso del hecho a la ya espresadas autoridades por las inmediaciones del rio Grande.

Por tanto en cargo á todos los Gefes y Autoridades de la Republica de Texas tanto de lo civil como lo militar, prestar el debido apoyo y proteccion a todo pacifico vecino Mejicano como aqui queda espresado y que así vengan a esta Republica de Texas con el fin indicado conforme a las reglas y los reglamentos que preceptos.

Dada en esta Ciudad de Houston, firmada de mi puño y sellada con el Sello principal de la [L.S.] Republica de Texas—hoy dia viente y uno de Febrero de año de nuestro Señor mil ochocientos trienta y nueve, y tercero de la Independencia de Texas.

MIRABEAU B. LAMAR.
Por el Exmo. Sr. Presidente.
JAMES WEBB, Secretario del Govierno.

AVIS—Les soussignés ont formé une société sous la raison de SMITH, CANTZON & CO., pour les ouvrages de Sellerie dans cette ville, au No. 36, encoignure des rues Chartres et Douane, au vieil établissement de Messieurs Smith, Hubbard & Go.
THOMAS SMITH,
CHARLES B. SMITH,
6 mars—3 HENRY F. CANTZON,

DISSOLUTION DE SOCIETE—La société ci-devant existante sous le nom de SMITH, HUBBARD & CO, est maintenant dissoute d'un commun accord.
Nouvelle-Orléans, 25 fév. 1839.
THOS SMITH,
RALPH HUBBARD,
6 mars CHARLES B SMITH.

AVIS—Thomas Smith et Charles B. Smith ayant achetés ma part dans la société ci-devant existante sous la raison de Smith, Hubbard & Co., sont autorisés à faire usage du nom de la dite société pour la liquidation seulement.
Nouvelle-Orléans, 25 février 1839.
6 mars RALPH HUBBARD.

A VENDRE A L'AMIABLE—Un joli mulâtre de 23 à 24 ans, depuis trois ans dans le pays, excellent domestique, bon cocher et palefrenier, plainement garanti. On prendrait en payement (si cela convenait à l'acheteur) une petite propriété dans la 2de ou 3me municipalité, pour la balance de laquelle on donnerait du comptant. Pour plus amples informations, s'adresser au bureau de cette feuille. 6 mars—2

A CEDER LE BAIL D'UNE MAISON, située dans un des plus beaux quartiers de la 2de municipalité, convenable pour une grande famille ou une pension privée. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 mars—2

$20 DE RECOMPENSE—Parti marron dans le courant du mois de janvier dernier, le nègre GILBERT, âgé d'environ 30 ans, bien connu dans cette ville comme faiseur de matelas, portant toujours de bons habillemens, bégaient beaucoup et parle l'anglais et le français. Il est de la taille d'environ 5 pieds 6 pouces de hauteur, mince du corps et à une chevelure très fournie. Il a été vu souvent le soir sur le derrière des rues Bienville et de la Douane. La récompense ci-dessus sera donnée à la personne qui le logera dans la geole ou le ramènera au soussigné.
6m S. MULLEN, 192, rue du Quartier.

$20 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, une mulâtresse nommée ELISA, âgée d'environ 23 ans, de très grande taille et bien constituée, avec son enfant Julien de 4 ans. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, ou la logera dans une geole de cette paroisse.
6 mars—10,3f1m F. ROY.

$10 DE RECOMPENSE.
A qui ramènera au soussigné un Chien Bull-Terrier répondant au nom de LEO; il a le corps blanc, et sur la tête et sur l'épaule une tache assez large de couleur jaune foncé.
6 mars F. LALOUETTE.

LIQUEURS—95 caisses liqueurs supérieures assorties; 88 caisses sirop de citron; 95 caisses do salseparelle; 25 caisses do framboises. 10 caisses do pineapple; 15 de assortis, 30 caisses vieux vin d'Oporto; 15 caisses vieux vin de Madère, 10 caisses menthe poivrée, nouvellement reçu et à vendre par J. B. BAILEY, 10, rue Bienville.

SAVON ET CHANDELLES—450 boites savon No. 1, extra de Robins; 200 do Nos. J. Gould, 100 de do Jackson et Trowbridge; 150 de do Geo. Jackson; 50 de do Row supérieur; 100 boites chandelles de suif de Jackson et Trowbridge, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART
6m 18, Douane.

VINS DE LISBONNE, &c—6 qr. barriques vin de table de Lisbonne; 1 tonneau de do; 4 qr. barriques Port de Lisbonne; 36 do Z. Hock ende mi bouteilles; 20 barils cidre de Newark; 100 boites cidre de Champagne en magasin et à vendre par
6m DAVIS & HOBART, 18, Douane.

20000 SANGSUES 1er choix, arrivant de Malaga, à vendre à un prix très modéré. S'adresser à Mr. ANTONIO MUSCARO,
6 m—3 Maison de L. Borel, 10, rue St. Louis

ALLUMETTES à Friction et Lucifer. — 200 grosses, en magasin et à vendre par POLLARD & GREEN,
6 m 29, rue de Chartres.

50 DOUZAINES Cuir à repasser les rasoirs, de Hill, article supérieur, récemment reçu et à vendre par POLLARD & GREEN,
6 m. 29, rue de Chartres.

VIN DE GRECE—39 qr barriques vin pure de Samos de bon goût à vendre à bas prix par MUNFORD PERKS,
6m Enc Poydras et Tchoupitoulas.

SUCRE—500 boucauts sucre sur plantation, au dessus de la ville à vendre en lots convenables aux acheteurs à vendre par GEO. BUCHANAN & Co,
6m 68, rue du Camp.

FARINE—1,600 barils farine superfine, marques choisies en magasin et à vendre par GEO. BUCHANAN & Co,
6m 68, rue du Camp.

MELASSE—32 barils en bon ordre, en débarquement et à vendre par P. H. GALLWEY,
6 mars 63, rue Gravier.

BILLETS de la Banque des Etats-Unis, à vendre au pair, par BOGERT & HAWTHORN,
6 mars 63, rue Gravier.

TRAITES sur St. Louis, à vue, à vendre par
6m G. E. BUCHANAN & Co. 68, Camp.

PAPIER A ENVELOPPE — Un article supérieur, à vendre par rame ou autrement, par DAVID FELT & Co.
6 mars A l'entrepôt de New-York, 4, Chartres.

SEL—3000 sacs bon sel de Liverpool, en débarquement et à vendre par parties convenables aux acheteurs, s'adresser à ALEX. PARK,
6 mars 95, rue de la Commune.

CHANDELLES—400 caisses chandelles de blanc de baleine; et 100 caisses chandelles de suif, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
6 mars 134, rue des Magasins.

FLANELLE—7 balles flanelle blanche d'Angola à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
6 mars 134, rue des Magasins.

MORUE—200 caisses à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
5 mars 134, rue des Magasins.

PARAPLUIES—12 caisses parapluies, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co.
6 mars 134, rue des Magasins.

COTONNADE DE LOUELL—90 balles de 7/8 et 4/4 à vendre par
6m FROST & Co. 8, rue de la Douane.

NOIR A SOULIER—3000 grosses noir à soulier de Dunlap, à vendre par
6m FROST & Co, 8, Douane.

FARINE—600 barils farine superfine, en bonne condition pour mettre à bord, en débarquement et à vendre sur la Levée, par
6m GEO. BUCHANAN & Co, 68, Camp.

MELASSE DEMANDEE—On a besoin de 20,000 gallons de melasse sur habitation. S'adresser à WHITRIDGE & Co.
6m 76, Magasins.

SUCRE—20 boucauts en débarquement, à vendre par GOURDAIN & BENIT, 13 rue Conti 6m.

MELASSE—40 barils en débarquement de la goëlette Mexico, à vendre par
6m GOURDAIN & BENIT, 13 rue Conti

CAFE—50 sacs café Havane, en débarquement du Carlota, à vendre par
6m JOSEPH LANDIS & Co, 14, rue Poyd.

SUCRE—36 boucauts qualité prime, en débarquement et à vendre par
6m P. H. GALLWEY, 6, rue Conti

HABILLEMENTS CONFECTIONNES — 8 malles consistant en redingottes, vestes et pantalons, bon pour le printemps, à vendre par
6m W. M. C. TOMPKINS, & Co, 91, Com.

COTONNADES DE LOWELL—40 balles 7/8 et 4/4 cotonnades tricotées de Lowell, à vendre par 6m ISAAC BRIDGE & Co, 134, Magasins

SATINETS—4 caisses satinet fin et ordinaire à vendre par ISAAC BRIDGE & Co,
rue des Magasins, No. 134.

CIGARES—100,000 cigares espagnols et mottés, à vendre par CARMAN & McMAHON,
6m 41 et 43 rue Poydras

COUTIL—4 caisses coutil anglais de fantaisie, à vendre par LAFARGUE,
6 mars—4 39, rue d'Orléans, encoig. Royale.

CHANGE sur New York de 1 à 5 jours de vue, de sur Paris à 60 jours de, à vendre par
6 mars—3 LARUE & PREVOST, 6, Royale.

FARINE—200 barils farine superfine, à vendre par CARMAN & McMAHON,
6m 41 et 43, Poydras.

WISKEY DE MONONGAHELA—80 barils de 2ème. et 5ème. preuve à vendre par
6m CARMAN & McMAHON, 41 et 43, Poyd.

WHISKEY—50 barils whiskey rectifié, en débarquement et à vendre par
6m CARMAN & McMAHON, 41 et 43, Poyd.

BOTTES ET SOULIERS—5 caisses bottes fines, 150 caisses contenant un assortiment, en magasin et à vendre par
6m DAVIS & HOBART, 18 rue de la Douane.

VERT DE CHROME, &c—5 caisses vert de chrome, 20 do jaune de do. 5 barils colle en magasin et à vendre par
6m DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane

CORDE D'EMBALLAGE—60 rouleaux corde d'emballage du Nord en magasin et à vendre par
6m DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

FARINE—150 barils farine fine et commune en débarquement et à vendre par
6m GEO BUCHANAN & co. 68, Camp.

BOMBAZINS—Les soussignés ont reçu et offrent à vendre quelques caisses de bombazine noire, reçues de leur manufacture à Leeds
6m ALEX RITCHIE & co
91, rue de la Douane.

MERINOS ANGLAIS—3 caisses à vendre reçue de la manufacture des soussignés à Leeds
ALEX KITCHIE & co.
6m 91, rue de la Douane

FROMAGE—Fromage en boites et barils, en magasin, et à vendre par
J. B. BAILEY, 10 rue Bienville

BEURRE—60 frequins beurre de Goshen en magasin et à vendre par
6m J. B. BAILEY, 10, rue Bienville

BLANC DE PLOMB—250 barillets blanc plomb Union no. 1, en magasin et à vendre par
6m J. B. BAILEY, 10, rue Bienville

CHANDELLES DE BLANC DE BALEINE—140 caisses de New Bedford en magasin et à vendre par
6m J. B. BAILEY, 10, rue Bienville.

RAISINS—100 boites et 100 demi do de raisins en grappes, Muscats, en débarquement et à vendre par MUNFORD PERKS,
6 mars ene. Poydras et Tchoupitoulas

SAVON ET CHANDELLES—200 boites savon No 1, et 40 boites chandelles, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co
5m 91, rue de la Commune.

ROUES DE CHARRETTES pour bœufs, en débarquement du navire Archer de Philadelphie, à vendre par JAS. D. DENGRE,
5 mars 16, Douane.

CAFE—400 sacs café vert, en débarquement du brick Luna, de la Havane, et à vendre par
5 m KOHN, DARAN & Co, 28 Bienville

RIZ—200 Tierçons riz de la Caroline, à vendre par
5 mars KOHN DARAN & Co. 28, Bienville

TRAITES—Sur New-York, à vendre par
5 mars KOHN DARAN & Co. 28, Bienville

TRAITES—Sur Paris, à vendre par
5 m KOHN, DARAN & Co. 28, Bienville,

PORC—300 barils mess, 100 de prime, 5900 £ mess mou; 150 do prime do, 50 de morceaux de croupe, 50 de porc P. O. en magasin, à vendre par
4 m LAYET & AMELUNG.

BŒUF—500 barils prime et 50 demi do, mess, en magasin et à vendre par
4 m LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

WHISKEY rectifié—20 barils en magasin et à vendre par
4 m LAYET & AMELUNG, 17, Commerce.

CORDE—500 rouleaux qualité supérieure du Kentucky, à vendre par
4 m LAYET & AMELUG, 17, Commerce.

FOIN—960 balles foin, à vendre par
2 m J. F. BARELLI & Co, 91, Commune

RIZ—65 tierçons riz prime en magasin et à vendre par
4 m LAYET & AMELUNG, 17, Commerce

WHISKEY—50 barils en debarquement du Eureka et à vendre par
4 m ADAMS & HARTWELL, 36, Poydras

L'HOTEL DES ETRANGERS.
No. 148,
RUE DE CHARTRES.

CI-DEVANT tenu par le Sieur Marty, continue d'être ouvert aux voyageurs, avec toutes les améliorations dont il était susceptible.
4 mars—1m

QUARTIERS GENERAUX
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1839.
Ordre général—No. 2.

Le gouverneur et commandant en chef a nommé les personnes suivantes pour ses aides-de-camp,
HILARY B. CENAS,
LUCIEN HERMANN,
Par ordre du commandant en chef.
PERSIFOR F. SMITH,
4 mars Adjudant et Inspecteur.

CAZADORES DE ORLEANS, Attencion!!!

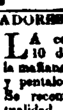

La compania se reunira el Domingo, 10 del corriente á las 10 en punto de la mañana, con armamento completo, casaca y pantalon de paño, para un paseo militar. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad, la réunion en el paraje acostumbrado.
Nueva Orleans el 4 de Mazo de 1839.
De Orden del Capitan,
5 m Fco. A. GARCIA, Sargento primero.

29, 55, 53, 36, 30, 2, 20, 54, 52, 50, 46, sont les numéros sortis dans la Loterie des Ecoles Gratuites, Classe No. 50.

AUJOURD'HUI UN GROS LOT DE $20,000.
$5,000 $3,000 et
16 LOTS DE $1,000.
BILLETS SEULEMENT $5.
LOTERIE DES ECOLES GRATUITES.
Classe 65.

Sera tirée Mercredi, 6 Mars 1839, à 6 heures du soir, à l'Arcade Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
Bureau No. 8, Arcade de Banks.
75 numéros balotés, 12 numéros sortant.

PROGRAMME.

1 Lot de	$20,000	......	$20,000
1 "	5,000	......	5,000
1 "	3,000	......	3,000
1 "	2,000	......	2,000
16 "	1,000	......	16,000
20 "	250	......	5,000
20 "	150	......	3,000
160 "	100	......	16,000

27,814 Lots, montant à $237,500
Billets $5 00; demi-billets $2 50, quarts de billets $1 25
Paquets de 25 billets $120 garantis devoir tirer $60.
Paquets de 25 demi billets $62 50, garanti devoir tirer $30
Paquets de 25 quarts demi billet $31 25, garantis de tirer $15.
Pour billets seulement ou paquets, s'adresser au directeur, Arcade Banks No 8. 5m

Tirage de la Loterie de la Louisiane, classe No. 10.
10, 33, 35, 34, 45, 37, 11, 51, 3, 48, 32, 59,

DEMAIN, A 6 HEURES.
UN LOT DE $13,000.
10 LOTS DE $1000 chaque,
☞BILLETS SEULEMENT $4 [illegible]
LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,

Autorisée par un Acte de la Législature, Chapitre LXIII, passé le 21 Mars 1836.
Classe No. 10 pour 1836.
Sera tirée Jeudi, 7 Mars 1839, à 5 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Bourse, rue St-Charles.
D. S. GREGORY & Co, Successeurs de Yates & Mc Intyre, Directeurs.
75 numéros ballotés—12 sortant.

1	$13,000	......	$13,000
1	3,000	......	3,000
1	2,500	......	2,500
1	1,500	......	1,500
1	1,396	......	1,396
10	1,000	......	10,000
10	300	......	3,000
20	200	......	4,000
20	150	......	3,000
155	100	......	15,500
126	30	......	3,780
126	20	......	2,520
126	15	......	1,890
3,780	8	......	30,240
23,436	4	......	93,744

27,814 lots montant à .... $145,934.
Billets $4 moitié $2 Quarts $1.
Paquets de 25 billets pour $100, garantis de tirer $48.
Paquets de 25 demi billets $50, garantis de tirer $24.
Paquets de 25 quarts billets $25, garantis de tirer $12.
Pour paquets ou billets seulement, s'adresser au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co,
26, rue du Canal, une porte après l'encoignure du Camp. 6 m

Tirage de la Grande Loterie d'Etat, Classe No. 19
2, 63, 48, 74, 6, 7, 3, 25, 61, 38, 30, 44,

AUJOURD'HUI.
UN GROS LOT DE $9,000.
☞BILLETS SEULEMENT $2 50.
GRANDE LOTERIE D'ETAT.
CLASSE 20.
Autorisée par la Législature de cet Etat,
Devant être tirée Mercredi 6 mars 1839, à 6 heures, P. M., à l'Hotel Hewlett, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 Numéros ballotés—12 sortant.

PROGRAMME:

1 Lot de	$9,000	......	$9,000
1	2,500	......	2,500
1	1,500	......	1,500
1	1,200	......	1,200
1	1,000	......	1,000
1	800	......	800
1	600	......	600
1	500	......	500
5	300	......	1,500
5	200	......	1,000
10	100	......	1,000
10	75	......	750
10	50	......	500
15	40	......	600
63	30	......	1,890
63	25	......	1,575
63	20	......	1,260
63	15	......	945
63	10	......	630
63	6	......	378
296	5	......	1,480
3780	5	......	18,900
23436	2 50	......	58,590

27,814 Lots, montant à $119,098
Billets $2 50, demi $1 25, quarts 63 cts.
Paquets de 25 billets $62 50, garantis de tirer au moins $30
Paquets de 25 demi billets $31 25, garanti de tirer $15
Paquets de 25 quarts de billets $15 63 garanti devoir tirer $7 50
Pour paquets ou simples billets, s'adresser au bureau du Directeur, rue de Chartres, No.16, et à l'encoignure des rues St-Louis et Chartres. 6 m

PEINTURES—500 barillets blanc de sei sse à l'huile, 25 do, 50 do noir de do, 150 do do, 25 canisters verlegris, 25 chrome vert en débarquement du navire Alabama, et à vendre par
LAWRENCE & LEGENTRE,
4 mars 24, Nouvelle-Levée.

MARINADES, &c—46 boites de Lewis et Maxhall, en 1/2 gallon; 25 de do 1 gallon, 20 do de pots de 1 do, 25 de cayenne, 10 boites sauce piquante, en débarquement de la barque Roman et du navire Seaglitz, à vendre par DAVIS & HOBART,
18, rue de la Douane,

GENIEVRE—10 pipes genièvre de Hollande, en magasin et à vendre par CARMAN & McMAHON,
4 mars 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—150 barils farine superfine, récemment reçue, à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co,
4 mars 91, rue de la Commune.

PAINS DE PILOTES—30 barils pains pour pilotes, 15 do biscuits au beurre et 15 do de au sucre, récemment reçus, à vendre par
WM C TOMPKINS & Co,
4 mars 91, rue de la Commune.

FOIN—100 balles foin du nord, récemment reçu, à vendre par J. W. ZACHARIE & Co
4 mars 88, rue de la Douane.

CHANDELIERS—Une paire de superbes chandeliers, bons pour une chambre de lecture ou une salle publique, à vendre par P. H. GALLWEY,
4 mars 6, rue Conti.

ARDOISES—30,000 ardoises de 2 pouces sur 11, six sous clous de composition d'ardoise, en débarquement du navire Washington, de Liverpool, à vendre par W. F. VIGERS & Co,
4 mars 30, rue Bienville

ETOFFES BLANCHES—20 balles étoffes blanches pour chemises et draps de lits, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & CO,
4 mars 91, rue de la Commune.

GRAISSE en feuilles—100 barillets graisse en feuilles, à bord du bateau plat, à vendre par LAYET & AMELUNG,
4 m 17, rue du Commune.

SAVON—75 boites savon No. 1, en magasin et à vendre par HANNAY & ROBERTSON,
4 mars 42, rue Gravier.

CITRONS—200 boites citrons de Marseilles et d'Italie, en magasin et à vendre par
4m HANNAY & ROBERTSON, 42, Gravier

FARINE—370 barils en débarquement du bateau à vapeur Corvette, à vendre par
4 m G. DORSEY, 44, Nelle Levée

WHISKEY—90 barils en débarquement du bateau à vapeur Peroll à vendre par
4 m G. DORSEY, 44, Nelle Levée

LARD plate-côtes—140 barrique de Cincinnati, en magasin à vendre par
4 m G. DORSEY, 44, Nelle Levée

FICELLE—50 balles ficelle, à vendre par
4 m PIERCE, SHANNON & BROTHER

SALLE DE LA BOURSE St. LOUIS

Les souscripteurs au Bal des Pères de famille sont invités à faire prendre leurs billets au bureau de la salle du bal.

Les souscripteurs aux bals de société sont aussi priés de venir prendre leurs billets d'invitation pour le dit bal au bureau de la salle. 5 m—3

SALLE D'ORLEANS,
BAL DE LA MI-CAREME.
JEUDI, 7 MARS 1836.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Prix d'entrée pour les cavaliers..........$1
5 mars

BOISSY D'ANGLAS
A la Convention nationale par VINCHON.
Scène de la Révolution Française.

Journée du 1er. Prairial, an III, (20 Mai 1795.)

CETTE belle et vaste composition retrace une des scènes les plus dramatiques de la révolution française, le moment où le président Boissy d'Anglas salue la tête du député Féraud qui lui est présentée au bout d'une pique, au milieu d'une émeute populaire.

Ce chef d'œuvre qui a obtenu en France un succès d'enthousiasme est exhibé dans une construction élevée à cet effet, sur les terrains de l'ancienne prison, derrière l'hôtel de ville, l'entrée par la rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, où il se voit depuis 9 heures du matin jusqu'à 5.

Prix d'entrée—50 cents, enfans moitié; abonnement pour la saison $3. 2 fév—3m

ACADEMIE DE DANSE
DE MR. J. DEVOTI,
No. 80. rue Royale.
11 fév

AVIS—Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a acheté le fonds de marchandises appartenant ci-devant à J. Bierman, consistant en tapisseries et qu'il offre à vendre à d'aussi bas prix que les autres vendeurs de cette ville. Les affaires seront conduites depuis ce jour, par le soussigné au vieil établissement, No. 59, rue St. Pierre, entre Royale et Chartres, où il sollicite une part du patronage public.
5m—3 JULIUS KIDERLEN.

BUREAU—De l'assurance des pompiers de la Nouvelle-Orléans. Les actionnaires sont par le présent informés que le 7ème. versement sur les actions, sera dû et payable le 6 avril, au bureau de la compagnie No. 21, rue du Camp. 5 mars.

UNE dame française désire se placer pour nourrice, elle a son enfant. Pour de plus amples renseignemens, s'adresser rue St-Pierre, No. 267, encoignure du Bassin, au premier. 5m—2

CHARBON—Les soussignés ont un approvisionnement de Charbon Cannel, Peach-Mountain et de Pittsburg, en boucauts et en grenier, qu'ils offrent à des prix modérés, en quantités convenables aux acheteurs. B & A. SOULIE,
5m Rue Bienville, No. 55, au premier

ON demande deux hommes actifs, entendus dans les ouvrages de plantation, pour aller à l'habitation du soussigné où il seront constamment employés.
5m W. E. MURPHY, 132, Vieux-Bassin.

LES créanciers de W. Nott et de W. Nott & Co., sont invités à se réunir, dans l'étude de M. Félix de Armas not. pub, le samedi, 16 du courant à 11 heures du matin, pour délibérer de nouveau sur les affaires dont il avait été fait mention à la dernière assemblée. 5m—6,9, 17.

LAUVE FRERES,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.
5m—8 Nouvelle Levée No. 15.

ON demande une femme de chambre, pour accompagner une famille en France. Une personne qui aurait déjà traversé la mer serait préférée. S'adresser à Mr. A. Grailhe, rue de l'Esplanade. 4m—3

ON a besoin d'une nourrice blanche dont l'enfant n'aurait pas plus de 4 mois, et ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No. 22, rue Barronne, près l'encoignure de la rue du Canal. 4 mars—4

AVIS—Mr. Candide Averrine et Charles Lenble, consignataires de la barque Shannon, du Havre, sont requis de venir recevoir leurs marchandises au bureau du soussigné.
4 mars LEVI H. GALE, 93, Com.

A LOUER A BAIL—La maison actuellement occupée par Mr A. Grailhe, située rue de l'Esplanade. On peut la visiter tous les jours. S'adresser sur les lieux. 4 mars—3

AVIS—Les consignataires des caisses marquées J C A, par la Persévérance, de la Mobile, sont priées de passer chez les soussignés payer les frais et recevoir leurs marchandises.
ASHBRIDGE & JENKINS,
4 mars 65, rue de la Commune.

ON désire acheter six citernes de la contenance de 1000 à 1600 gallons chaque, (qui auraient déjà servies). S'adresser à l'entrepôt de sangsues, rue du Quartier, No. 26, entre Condé et la Levée. 4m

UNE jeune dame parlant avec une égale facilité l'Anglais et le Français, et pouvant enseigner les deux langues; désire se placer dans une famille en ville ou à la campagne, pour soigner l'éducation d'une ou plusieurs jeunes personnes. S'adresser pour renseignemens, au bureau de cette feuille. 2 m—8

PENSION ET EXTERNAT DE DEMOISELLES.
DIRIGE PAR MADAME GRANET
Rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

LES personnes qui ont des esclaves à bord de la goélette Jno Spofford, de Charleston, sont priés de venir les chercher à bord de la dite goélette, au Pacillon tier. 2 mars

E. BREWSTER et Co., Courtiers d'échanges 32 rue du Canal, achètent et vendent toutes espèces de billets de banque qui n'ont pas cours, ainsi que l'or et les Bullions. 1er m

L'ON DEMANDE—Un magasin ou un office, dans la Seconde Municipalité, pour une maison de commission. S'adresser à la Poste, Boite No. 349. 1er mars

MAGASIN A LOUER—Ce grand magasin à trois étages, très renommé, ayant le devanture en granite, situé sur la Vieille Levée No. 7, en face de la Douane, et allant jusqu'à la rue Chartres. On peut en donner possession immédiate, en s'adressant sur les lieux à
27f FERNANDEZ & WHITING

CARTES A JOUER—Cartes patentées, avant la surface imitation d'ivoire, savoir: Aigles superfines, Henry VIII, Décatur, Merry Andrew, Highlander, cartes françaises, impériales, espagnoles et anglaises.

N. B. Les cartes à jouer sont toutes d'un nouveau goût et faites d'après un autre système qui leur a donné une supériorité marquée sur tous les rapports. Les revers en sont dorés, ou en feuilles couleur, elles ont été fabriquées exprès pour cet établissement; à vendre au magasin de NORMAN STELL & Co.
1er mars 14, rue du Camp

100 BARILS CHAUX supérieure, à vendre par J. B. PREVOST,
5m 39, rue du Camp

CAFE—800 sacs café de la Havane, en débarquement de la goélette Ambrosina et Dunprecio, à vendre par F. DE LIZARDI & Co,
Rue Royale

LARD—Jambons, plats-côtes et épaules, en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs, par S. B. MULLEN,
5m 17, rue Poydras

SUCRE—24 boucauts première qualité, en débarquement du steamer Colorado, à vendre par
P. H GALLWEY, 61 rue Conti

CAOUT-CHOUC DE L'INDE—Récemment reçu un envoi de life preservers, et Casquettes en caout-chouc de l'Inde, à vendre par
WM C. TOMPKINS & CO,
4 mars 91, rue de la Commune.

BISCUIT—80 barils biscuits de pilote et de marins 30 do crackers assortis, récemment reçus des boulangeries, à vendre par MUNFORD PERKS,
5m Encoignure Poydras et Tchoupitoulas.

LANGUES—50 barillets, pour l'usage de familles à vendre par MUNFORD PERKS,
5m Encoignure Poydras et Tchoupitoulas

FARINE DE MAIS—100 barils farine de mais jaune, à vendre par MUNFORD PERKS,
5m Encoignure Poydras et Tchoupitoulas

FARINE—150 barils en bon état, à vendre par
5m G. DORSEY, 44, Nlle Levée

GRAISSE—600 barillets graisse supérieur, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
5m 44, Nouvelle Levée

WHISKEY—350 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY,
5m 44, Nouvelle Levée

BŒUF—100 barils et demi barils bœuf mess et prime, à vendre par BOGERT & HAWTHORN
6m 63, rue Gravier

VITRES ET MASTIC—10 barils mastic, 100 caisses vitres 10 x 12, en magasin et à vendre par
5 mars J B. PREVOST, 39, Camp.

FARINE—660 barils farine superfine, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
5 mars 17, rue Poydras.

PORC—300 barils mess M. O prime et P. O en magasin et vendre par S. B. MULLEN,
5 mars 17, rue Poydras.

GRAISSE—100 barillets et 7 demi-barils, en magasin et à vendre par S. B. MULLEN,
5 mars 17, rue Poydras.

CHARBON Black Smith, à vendre à une piastre le baril rendu, par W. E. MURPHY,
5 mars 132, rue du Vieux-Bassin.

LARD—54 boucauts lard de Cincinnati, plats côtés et épaules, en débarquement du steamer Peru, à vendre par
5m JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras.

MARINAGES—2 dos. barillets en magasin, et à vendre par
5m S. B. MULLEN, 17 rue Poydras.

MARINADES—Un assortiment de marinades de Lewis & Haskell, en gallons et demi do, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co
5m 91, rue de la Commune.

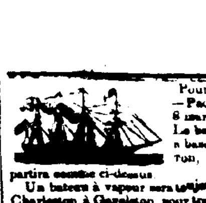

Pour Galveston, Texas.—Paquebot pour vendredi 8 mars, à 10 heures A. M. Le beau navire à vapeur à basse pression, CHARLESTON, capitaine Pennager, partira comme ci-dessus.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt à l'arrivée du Charleston à Galveston, pour transporter le fret et les passagers. Pour fret ou passage, ayant d'aussi beaux emménagements qu'aucun autre bateau dans les E. Unis. S'adresser à bord ou à
JAMES REED, 99, Commune. 4 mars

POUR GALVESTON, (Texas).—Packet régulier, pour vendredi, 8 Mars, à midi. Le superbe navire à basse pression CUBA, capitaine J. B. Carson du port de 600 tonneaux, doublé et chevillé en cuivre, ayant deux bouilloires, partira positivement comme ci-dessus.

Un bateau à vapeur sera toujours prêt dès son arrivée pour transporter les passagers et le frêt du Cuba à Galveston. Il ne prend du fret que pour Galveston. Pour fret ou passage, ayant d'aussi beaux emménagemens qu'aucun autre packet des Etats Unis, s'adresser à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN,
63, Gravier.

Le fret et le passage devront être payés en billets de banques de la Nouvelle-Orléans, et l'on ne recevra aucun fret le jour du départ. 2 mars

POUR LOUISVILLE et Cincinnati.—Le bateau à vapeur tirant peu d'eau NEW-ALBANY, capt. Montgomery, partira pour les ports ci-dessus et ceux intermédiaires, Jeudi prochain, 7 courant à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
6 m GEO. BUCHANAN & Co, 65, Camp.

POUR LOUISVILLE ET CINCINNATI.—Le superbe bateau à vapeur neuf EMPEROR, capitaine Abraham Antér, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour les ports ci-dessus et tous ceux intermédiaires, Dimanche prochain, 10 du courant. Pour le reste de son frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE, SHANNON & BROTHER,
57, rue des Magasins,

☞L'Emperor a les plus beaux emménagens qu'il y ait sur la rivière. 6 mars

POUR NATCHITOCHES, ALEXANDRIE et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur paquebot régulier VELOCIPEDE, capitaine P. Dalman, partira pour les ports ci-dessus vendredi, 8 courant, à 4 heures p. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
J. HALL & H. B. BEIN,
6 mars 19, Nouvelle Levée.

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires.—Le beau bateau à vapeur fin marcheur BURLINGTON, capitaine Mitchell, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, sera expédié sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier, ou à
BOGERT & HAWTHORN,
6 mars 63, rue Gravier.

POUR MANCHESTER, (Yazoo) Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le bateau à vapeur bien connu TUSKINA, capitaine Bascomb, partira pour les ports ci-dessus ce soir, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à
J. HALL & H. B. BEIN,
6 mars 19, Nouvelle Levée.

POUR SAINT-LOUIS.—Le bateau à vapeur HUNTSVILLE, capitaine Jourdan, partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi prochain, 7 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face la rue de la Douane ou à
5m SMITH & VOORHIES, 36, rue du Camp.

POUR CINCINNATI—Le superbe bateau à vapeur CORVETTE, capitaine Haggerty, sera prêt à prendre du fret ce soir, et partira pour le port ci-dessus et ceux intermédiaires, jeudi 7 courant, à midi. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, au quai Lafayette, ou à
5m JOSEPH LANDIS & co, 14, rue Poydras.

POUR LOUISVILLE—Le beau bateau à vapeur MISSISSIPPI, capt. Risch, partira pour Louisville et tous les ports intermédiaires, jeudi, 7 mars à 10 heures A. M. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements s'adresser à bord au bout de la rue Poydras ou à
5m LAWRENCE & LEGENDRE.

POUR ST. LOUIS.—Le beau bateau à vapeur MADISON, fin marcheur, capitaine A. Scott, partira Samedi 20 du courant, à 10 heures du matin. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord au bout de la rue Poydras, ou à
GODFREY, LAWRIE & SMALL,
1er mars 28, Vieille Levée.

POUR ST-LOUIS ET ALTON.—Le bateau à vapeur bien connu MADISON, capitaine Alex. Scott, faisant régulièrement les voyages pour les ports ci-dessus, est maintenant en charge et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à GODFREY, LAWRIE & SMALL,
Vieille Levée, No 28

PAQUEBOT ENTRE LA NELLE-ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE.

Le bateau à vapeur fin marcheur, PAUL JONES, capt. Scott, fera pendant toute la saison des eaux hautes, les voyages entre la Nouvelle-Orleans et le bayou Lafourche, partant d'ici tous les mardis à 9 heures A. M., et de Donaldsonville tous les samedis matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux accommodements, s'adresser au capitaine à bord, ou à HENRY TETE, 12, rue Conti.
F. JOURDAN, 1, Front Levee.

Le bateau ne sera pas responsable des dettes contractées par les officiers, sans un ordre spécial du capitaine. 25 fev—3m

EN DEMANDE—On a besoin d'un bâtiment pour aller aux Attakapas prendre un chargement de chêne pour Portsmouth, N. H.
S'adresser à WHITRIDGE & CO,
6 mars 76, rue des Magasins.

A FRETER—La goëlette A. J. GENL. COBB, capt. Geo. W. Cobb, du port de 122 tonneaux ou 800 barils. Pour les conditions du fret, s'adresser à bord en face du poteau No. 39, 1re municipalité, ou à
6 m WHITRIDGE & Co., 76, Magasins.

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le navire paquebot ARCHER, capt. Marston, sera expédié pour le port ci-dessus Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
JAS D. DENEGRE, 16 Douane.

N. B. On fait les avances des frais de marchandises embarquées à bord de ce batiment, lorsqu'on le désire
6 mars

POUR BOSTON.—Le navire A 1 EMPEROR, capt. Hayward, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au bas de la rue St. Joseph, ou à
WHITRIDGE & Co.,
6 m 76, rue des Magasins.

POUR BOSTON—La barque LEOPARD, capt. W. Cushing sera expédié pour le port ci-dessus. S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue St. Joseph ou à bord
WHITRIDGE & Co., 76, Magasins 6m

POUR LA HAVANE—Le 7 courant—Le brick A 1 EMPRESSARIO, bâti à Baltimore, capt. Longcope, partira vendredi prochain. Il a de beaux emménagements pour les passagers. Pour passage seulement s'adresser à bord, ou à
6m RICKER, MADLEY DAVIS & CO.

POUR MARSEILLE—La barque française, fine voilière MEMNON, capt. Carrière, a presque fini son chargement et sera prête à recevoir du fret cette semaine. Pour fret, s'adresser à H. & W. ANDERSON
6 m 82 et 84, rue Tchoupitoulas.

POUR LA HAVANE—Partira mercredi 6 mars courant, le brick fin voilier CATHARINE, capitaine Merrill. Pour fret de 100 barils ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
5m VAN WYCK & Co, 35, rue du Camp

POUR LA HAVANE—Le beau brick PRESIDENTE, capt. Pages, sera prêt à recevoir du fret aujourd hui, pour le port ci-dessus et sera expédié sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
5 m J. ROBERT & Co. 47, Bienville.

POUR BORDEAUX.—Le beau navire français PACKET BORDELAIS No 3, est maintenant en chargement et sera expédie sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
F. DE LIZARDI & Co.

☞Ce navire a de beaux emménagements pour les passagers. 5m—10

A FRETER—La belle goëlette MARIA, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Tucker, peut porter 1000 barils, et ne tire que 6 pieds d'eau lorsqu'elle est chargée. S'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
4 mars 65, rue de la Commune.

LIGNE de la Nouvelle Orléans et d'Apalachicola—Pour partir jeudi 7 mars—La goëlette fine voilière Hudson, capitaine Clift, partira positivement comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à ASHBRIDGE & JENKINS,
4 mars 65, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. Le beau navire MADISON a besoin de 200 balles de coton pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser à
ASHBRIDGE & JENKINS,
4 mars 65, rue de la Commune.

WHISKEY rectifié, en magasin et à vendre par
5m S. B. MULLEN, 17, rue Poydras

VENTES A L'ENCAN.

PAR BOUNY & GRUZAT

IL sera vendu vendredi prochain, 8 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St.-Louis.

La négresse JANE, âgée de 20 ans, bon sujet, parlant français et anglais, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, pleinement garantie.

Conditions: 1/2 comptant, et la balance à 4 mois, en fournissant des billets endossés et portant hypothèque. 6 m.

PAR J. LEVY.

IL sera vendu à 4½ heures vendredi prochain, 7 courant, sur la levée entre les deux marchés, la cargaison de valeur suivante, en débarquement du navire Eleanor, capitaine Meany de Marseille, savoir:

300 caisses savon rouge marbré,
75 boites contenant 12 bouteilles chaque olives fraîches,
25 do do marinades assortis,
25 do do sardines,
25 do do anchois,
80 caisses pierres de souffre,
5 barils farine do
100 boites vin de muscat supérieur,
50 balles amandes à la dame,
10 do do princesse,
10 do do Molières,
15 balles bouchons, contenant chaque 30,000
10 do do commun de do
362 paniers contenant 12 bouteilles chaque huile d'olive fine,
100 do do 6 do do
50 do do 12 demi do do
1350 boites raisins MR différentes marques,
300 demi do do
20 jarres vides, contenant 75 gallons chaque,
10 do do 50 do
10 do do 34 do
10 do do 20 do
10 do do 15 do
10 do do 8 do
50 balles noix françaises.

Conditions—Au dessous de $400 comptant, de $400 à 600, 60 jours de crédit; de $600 à $1000 90 jours, et toutes sommes au dessus de $1000 4 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction. 6m

PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de Nelson Fouché.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse et à la demande du syndic des créanciers, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, samedi six avril 1839, à midi précis, les propriétés suivantes:

1o. SIX LOTS dans le faubourg Washington nos. 5, 6, 7 et 8 de l'îlet no. 3, entre les rues Emilie, Moralès, Promenade, Bons Enfans et Ursulines, mesurant chacun 30 pieds sur la rue Emilie, sur 120 de profondeur; et les n. 7 et 8 de l'îlet n 6, entre les rues Moralès, Urquhart, Mathilde et le magasin de tabac, mesurant chacun 31 pieds sur la rue Mathilde, sur 119 pieds de profondeur. Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit.

2o. CINQ LOTS dans le faubourg Duralde, nos. 16, 17, 20, 21 et 22 de l'îlet no 26, mesurant chacun 31 pieds sur la rue Indépendance sur 98 pieds 9 pouces de profondeur. Conditions, comptant.

3o. QUATRE LOTS dans le faubourg Tremé, nos. 1, 2, 3 et 4 de l'îlet 41 formant l'encoignure des rues Abadi et Johnson, mesurant 29 pieds 8 pouces, sur 125 pieds de profondeur. Conditions: moitié comptant: la balance le 15 mars 1840.

4o. CINQ ACTIONS dans la Banque des Améliorations.—Conditions, comptant.

Conditions—Les billets devront être endossés à satisfaction, portant hypothèque et 10 pour cent d'intérêt s'ils ne sont pas payés à leur échéances. Les acquéreurs devront se mettre en possession, et si les conditions de l'adjudication ne sont point remplies dans les 15 jours qui suivront, les propriétés seront de nouveau vendu aux risques des acquéreurs, après trois avis public. Les actes de vente seront passés pardevant Foulon, not. public. 6m—6,12,18,23,30m—6t

PAR FERNANDEZ ET WHITING.
Vente de Vins, au No. 7, Vieille Levée.

IL sera vendu Jeudi prochain, 7 courant, à 10 heures, sans réserve, pour alôrs une consignation, l'envoi suivant de vins:

3 demi pipe vin pâle de St. Lucas.
1 id Sherry d'or.
1 id madère de Sicile do.
5 id sherry pâle et brun do.
7 quarts pipes Madère de Marseille.
100 caisses vin de Bourgogne.
40 id id de Grave.
20 id vieux vin de Port.
Conditions: comptant. 6 m.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu mercredi prochain, 6 mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour clore un intérêt;

28 ESCLAVES DE VALEUR, ayant tous travaillés à une briqueterie auprès de cette ville, lesquels seront vendus sans aucune espèce de réserve:

Peter, âgé de 43 ans,
Adélaïde sa femme, avec trois enfants, Paul, âgé de 10 ans, Josiah, de 8 et Simon de 6.
Edmond, âgé de 42 ans, habitué au travail de la briqueterie.
Ben Brown, do 47 ans, do do,
Isaac, do 59 ans, cassé.
Little Jack, do 19 ans, étant absenté,
John Bail, do 27 ans, ivrogne et est accoutumé au travail d'une briqueterie.
Jack Congo, do 47 ans.
Big Robert, do 47 ans, bon sujet, mais un peu maladif.
Joe Ashley, do 47 ans, do, mais un peu ivrogne.
Big Ginny, do 47 ans, bon sujet.
Lea, âgée de 38 ans, sujette à une maladie au moins de mars, avec ses deux enfants, âgés de 6 ans.
Cuzzy, bon sujet.
Prescilla, âgée de 13 ans, } Enfants de Cuzzy.
Manuel, âgé de 12 ans, }
Suzanne, âgée de 49 ans, accoutumé au travail d'une briqueterie.
Fanny Kery, bon sujet, do do do.
Little Fanny, âgée de 24 ans, do do do
Charlotte, do 40 ans do do do,
Jimmy, sa fille, do 9 ans, do do do
Big Fanny, do 43 ans, do do do
Caroline, âgée de 42 ans, domestique et repasseuse, sujette à tomber d'un mal après être épuisée.

Conditions—Moitié comptant et la balance à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les billets non payés à leur échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, jusqu'à parfait payement sans que cette clause puisse autoriser les acheteurs à retarder le payement de ces billets.

Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que les conditions de la vente auront été remplies.

Les actes de vente seront passés pardevant F. Grima, not. pub., aux frais des acquéreurs. 1er mars

PAR T. MOSSY ET GARIDEL—Mercredi 6 Mars prochain,

il sera vendu, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, pour compte de la succession de feu David Rees, de la paroisse St. Martin et par ordre de la direction de l'association consolidée.

33 Actions de la dite institution de $500 chaque.
Conditions—Comptant. 28f

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu Mercredi, 6 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, pour clore un compte.

4 malles bottes françaises.
3 do souliers en maroquin, couleurs assorties, pour femmes.
1 balle indienne française, dessins choisis.
1 do merinos do
1 caisse chemises blanches et en couleur, pour hommes.
50 do liqueurs, en flacons et porcelaine dorée.
60 do fruits à l'eau-de-vie, premier choix. 5 m

PAR H. J. DOMINGON.
Pour cause de départ.

IL sera vendu mercredi 6 mars, à 11 heures précises, dans le passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, un assortiment de meubles, consistant en: tables, chaises, armoires, bois de lit, miroirs, bureaux, chaises-longues, sofas, &c &c. 4 mars—M.

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu Mercredi, 6 mars, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

La moitié indivise de trois grands îlets de terre, situés à Longueville sur l'embranchement du canal Barataria et du Bayou Lafourche. C'est la place belle occasion qui puisse se présenter aux capitalistes comme aux spéculateurs; le canal Barataria complètement terminé est navigable; la ville de Longueville elle-même par sa belle position et ses nombreuses bâtisses promet de très beaux profits.

L'acte de vente sera passé pardevant J. Mossy not. pub., aux frais de l'acquéreur, dans les 8 jours qui suivront la vente, faute de quoi les terrains seront vendus à la folle enchère sans autre avis préalable. 4m

LOTS DE VALEUR PRES DU FLEUVE.
PAR M. BARNETT Sen.

IL sera vendu jeudi 7 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis.

19 LOTS DE TERRE DE VALEUR situés au faubourg Delassize, désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14 et 15, dans l'îlet No. 9, borné par les rues Fulton, Plaisance, Harmonie et Levée, chaque et mesurant 30 pieds 3 pouces de face sur une profondeur de 80 pieds 1 pouce, conformément au plan exposé actuellement à la susdite Bourse. Le tout sera d'abord offert en bloc.

Conditions—1-4 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à leur échéance ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an.

Les actes de vente seront passés pardevant Edw. Barnett, esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR DEJOUX & FERNANDEZ.
Magasin d'encan No. 114, rue de Chartres.

IL sera vendu Samedi prochain 9 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Un lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, désigné par le No. 1, dans l'îlet compris entre les rues Joséphine, Maunsel, Clara et le Canal Gormbey, ledit lot formant l'encoignure des rues Joséphine et Maunsel, et mesure 33 pieds sur la première et 119 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, sur la dernière, 118 pieds 3 pouces de profondeur, sur le côté du lot No. 2, et 33 pieds 1 pouce de large dans le fond et face au Canal Gormbey.

Conditions — L'acquéreur payera un billet de $960 50 dû le 13 du mois de mai prochain, et la balance comptant. L'acte de vente pardevant J. B. Marks, notaire public, au frais de l'acquéreur. 4 mars—6

FEUILLETON.

BALS.
4e. ARTICLE.
BAL TRAVESTI.
Suite et Fin.

Il était dix heures lorsque André l'enthousiaste et Arthur l'incrédule se rencontrèrent aux portes du bal. Pendant qu'ils échangeaient quelques paroles et se serraient la main, un jeune homme richement costumé passa près d'eux, et jeta sur Arthur un regard indéfinissable.

En entrant dans la salle Saint [illegible] restèrent un instant, muets d'admiration [illegible] magnifique spectacle qui s'offrait à [illegible]. Tous les deux avaient beaucoup [illegible] de chercherent en vain dans [illegible] emploie qui pût être comparé [illegible]

Quand l'[illegible] est sobre de parole. [illegible] Arthur, cela est bien beau [illegible] tous les deux se quittèrent [illegible] un coin et y rêver à son [illegible] la foule.

[illegible] qui n'ont pas été au bal travesti; [illegible] davantage ceux qui y ont assisté. Les [illegible] peuvent partout suivies d'un ennui mortel [illegible] comme la débauche fait place à un dégoût profond, à une inertie stagnante, pleine d'amertume et de tristesse.

Il existe dans un bal, je ne sais quel magnétisme, qui sortant peu à peu de toutes les jeunes femmes, semble se mêler au bruit des instrumens, à la lumière des lustres, à la musique voluptueuse de la valse, et fait circuler par les salles parfumées et resplendissantes un souffle mystérieux et divin, qui électrise et énerve à la fois, et voltige autour des quadrilles et se répand à flots dans toutes les poitrines en les inondant de molles langueurs et de désirs.

Qu'est-ce donc bon Dieu! que la raison humaine, puisqu'il suffit d'un peu de lumière, de quelques fleurs, d'une certaine manière de tourner en cercle, pour qu'elle chancelle, comme si elle était pleine de vin!

Plus d'une fois, André avait éprouvé cette ivresse, mais jamais jusques là, elle n'avait été aussi complète; c'est qu'aussi jamais il ne s'était trouvé face à face avec de plus merveilleuses réalités.

Assis dans l'angle le plus obscur de la salle, il contemplait le bal qui ondoyait devant lui, se repliait, s'allongeait, ainsi qu'un immense reptile à la peau bigarrée et chatoyante. Il se sentait comme enveloppé dans un réseau de sons enbaumés. Il lui semblait que toutes ces femmes, aux regards de flamme, qui passaient rapides et légères, emportées dans le tourbillon de la valse, étaient les anges de sa pensée, envolés un à un de son cœur.

Moins froid et plus sage qu'Arthur peut-être, il ne songeait pas à condamner qu'elle clôture au fin de tous ces sons, ni dans quel dégoût glacé, ni [illegible] comme les hommes évoqués par le [illegible] puissante de Bertram, tous les fantômes évoqués par son imagination.

Ne croirait-on pas, disait-il, à un jeune homme, placé près de lui, que la baguette d'une magicienne a réuni ici, comme par enchantement, les types les plus suaves qu'aient enfantés les poëtes, depuis les villageoises de Gesner, les bergères de Florian, jusqu'aux créations, orientales du poete Saadi et de Byron?

Cette grecque ravissante au pied de fée, c'est Haidée n'est-ce pas? Elle court après don Juan, don Juan l'infidèle, cet Espagnol à l'œil noir, qui conte fleurette à la délicieuse paysanne que voilà.

Ah! don Juan vous avez bien fait de venir ici. Dans cette soif d'amour qui vous tourmente vous avez couru bien des pays. Depuis la blanche fille de Flandres, jusqu'à la vierge, dorée par le soleil d'Asie; depuis la fille d'un roi, jusqu'à la courtisanne romaine; du palais à la mansarde, de la pourpre à la bure, bien des baisers se sont séchés sur vos lèvres altérées n'est-ce pas? O merveilleux roué, eh! fat sublime, vous avez fatigué à vous suivre l'ange des nuits heureuses, et vous n'êtes point lassé. Infidèle à l'amour, vous avez été fidèle à la volupté. Quand l'infini vous descendait dans le cœur, les femmes étaient pour vous des coupes fragiles mais pleines d'une liqueur divine, que vous brisiez après les avoir épuisées. Voilà toutes les coupes où vous avez trempé vos lèvres, don Juan, toutes les victimes que vous avez offertes en holocauste, à votre Dieu, ce principe du monde, que la nature entière garde précieusement, comme les vierges de Vesta, gardaient la flamme de leur temple.

Voilà Dona Elvire, la brune Espagnole; vous le voyez, elle s'est consolée de votre perte; elle valse joyeusement aux bras d'un abencerrage. Et cette Flamande, n'est-ce pas une de vos premières passions, alors que vous vous battiez dans les Flandres aux cotés d'Alcantor, votre digne maitre, don Juan de Marana?

Mais qu'avez-vous Marana? vos yeux s'animent. Est-ce cette gracieuse jeune fille de Lacédémone ou d'Athènes, dont le regard fait ainsi étinceler le vôtre. Courez, don Juan, car si elle s'échappe vous ne la rattraperez plus. Elle est souple comme la gazelle et vive comme l'oiseau. Mais qui donc regardez-vous avec ces yeux surpris? je le vois, vous êtes étonné de ne pas connaître cette jeune prêtresse de l'Inde, arrivée ce soir des bords du Gange. C'est l'héroïne de la Sacontala. C'est elle, dont l'auteur [illegible] de ce poème, qui ne la cède point à l'Iliade ni même à la bible, a dit quelque part: "Son regard est doux comme un rayon de la lune et ses paroles tombent sur le cœur et le rafraîchissent, comme les gouttes de la rosée sur les fleurs." Mais je me souviens, qu'en fait de poèmes, vous n'aimez que les poèmes vivants, que vous devenez à Dieu lui-même, les femmes. Vous avez bien raison, Marana, la femme électrique qui jaillit de leurs prunelles, vaut mieux que toutes les odes de Pindare.

Halte là don Juan! vous voilà souvenez trop de l'Orient. Pourquoi vous adresser à cette jeune grecque aussi belle que votre rêve [illegible] bal partez de votre [illegible]

C'est la compagne de ce guerrier de Missolonghi, qui vous regarde en souriant et dont la parole est aussi irrésistible que la votre, Marana. Tenez, voici encore deux de vos rêves qui passent en se donnant le bras, sous leur costume de paysanne, moins gracieux que leur visage. Et cette pelotaise, en avez vous jamais vu de plus jolie? Vous devez aimer les marquises? En voilà une qui déferait Fontanges elle même. Elle frémit d'impatience en attendant le signal de la valse. La voila partie; quelle souplesse et qu'elle mollesse langueur à la fois! on dirait qu'elle ne saurait se soutenir sans l'aide de son cavalier, et cependant jamais cavalier, n'a senti son bras fléchir sur le sien. Voilà trois dames de la cour de Louis quatorze, quelle est la plus belle selon vous? toutes les trois n'est-ce pas?... Eh quoi vous rêvez, don Juan? Vous passez votre main sur votre front devenu mélancolique.... vous pouvez donc rêver encore, don Juan? votre imagination était-elle donc si puissante, que la volupté n'en ait point tari les sources? auriez-vous vu d'aventure, se dresser dans un coin de la salle, la pale statue du commandeur, ou la figure austère de son oncle le cardinal? Allons donc, vous n'avez point peur des revenants! lorsque dans le festin du père d'Elvire, vous avez dit quelque chose à l'œil! [illegible] par le poète Hans-Verner, quatre statues d'airain vous crient: "voila les étoiles qui palissent, don Juan repens-toi avant le jour" vous avez répondu bravement, j'en suis sur, commandeur, avez vous une autre fille? cardinal, avez-nous une autre nièce? ... où y a-t-il des femmes, des fleurs nouvelles et du vin de Chypre? vive dieu! je veux que le soleil levant me trouve debout, le verre à la main, et vous faisant raison à tous, sombres fantômes!

Ou bien, serait-ce que la tête vous tourne, comme à un simple mortel, vous qui avez fait tourner tant de têtes; vous ne comprenez pas, vous qui aviez renoncé à réaliser les songes enflammés de votre jeunesse, que tant de beautés diverses, dont vous cherchiez à composer le type de beauté gravé dans votre âme, et dont vous n'aviez réuni encore que des fragmens imparfaits, se trouvent subitement devant vous, et réalisent enfin ce que vous commenciez à croire impossible....

—Monsieur, s'écria le jeune homme, qui jusques là avait gardé un religieux silence, je ne sais trop ce que dirait don Juan, s'il était ici, mais s'il n'avouait pas qu'il est difficile de trouver une réunion plus complète de jolies femmes, et un plus beau bal, à coup sûr il y mettrait de l'entêtement ou de la mauvaise volonté.... mais voici quelqu'un qui vient vous parler et je vous laisse.

—En ce moment Arthur s'approcha d'André. Il était pâle et un peu défait. Il faut que je vous parle, lui dit-il, il y a une demi-heure que je vous cherche. Après un instant de silence il reprit.

—La dernière fois que vous m'avez rencontré, il y a plus de quinze jours déjà, je sortais de chez de Madame de ++, la mère de mademoiselle de ++. J'ai cru alors, que vous aviez deviné ce que j'étais amoureux. J'avais peu parlé cependant à mademoiselle ++. La [illegible] en tiers dans notre conversation, et l'attente il ne semblait qu'avant d'arriver [illegible] je pouvais à peine mes [illegible] pensées [illegible]

çaient en chemin. Toutefois mademoiselle + fut avec moi pleine de prévenances, je pourrais même dire d'abandon. Quelques jours après j'y retournai, bien décidé à faire ma cour en règle. Mademoiselle +++ était seule. J'éprouvai d'abord une certaine terreur, mais je me remis bientôt, car je suis de ceux qui hésitent à faire un pas, mais non point de ceux qui reculent lorsque le premier pas est fait.

Je fus, je le crois, véritablement éloquent. Mademoiselle ++ était émue. Pourtant j'eus soin de ne pas me livrer entièrement. Je parlai de l'amour que j'éprouvais, mais sans lui dire que c'était pour elle. Ces ruses vulgaires ont cela de bon, qu'en ne trompant jamais les personnes intéressées, elles servent du moins à les mettre à leur aise. Je vis une larme briller dans les yeux de Mademoiselle ++. Elle balbutia presque involontairement et comme si elle se parlait à elle-même, ces mots, être aimée ainsi!.... Je l'avoue, mon ami, la tête me tourna. Je ressentis une félicité telle, qu'elle me fit mal, comme la douleur, et j'allais saisir la main de la femme chérie, pour la couvrir de larmes et de baisers, lorsqu'on ouvrit la porte, et un jeune homme entra. Oh! alors, mon ami, je vis le bonheur de ma vie s'enfuir dans le regard que lui adressa Mademoiselle ++.

A ces mots, Arthur s'arrêta. On voyait qu'il luttait péniblement contre ses propres émotions. C'est un de ces hommes qui cachent soigneusement leurs plaies. De tous les sentiments, la pitié est celui qu'il redoute le plus. Il fait part de sa joie, mais jamais de sa douleur, dût-elle le ronger intérieurement jusqu'au cœur.

—Mon ami, reprit-il enfin avec calme, il n'y a que les gens sans expérience qui méprisent les petites choses, parceque ce sont elles qui font les grands évènemens. Ce regard m'en apprit bien plus qu'un long discours. Ce n'était pas moi qui étais aimé, c'était le jeune homme qui venait d'entrer. Il me fut facile alors d'expliquer l'émotion de Mademoiselle ++. Son émotion avait été sincère, les larmes que j'avais vues briller dans ses yeux, n'étaient point des larmes feintes. Mais alors que je croyais que mes paroles excitaient en elle quelque sympathie pour mon amour, elles ne faisaient qu'éveiller le souvenir du sien. Cette larme, elle ne l'avait point versée comme un baume sur la blessure de mon cœur, c'était une aumône qu'elle faisait à sa propre douleur. Mes paroles n'avaient été que l'écho de ses sentiments.

Ce jeune homme n'avait rien de bien. La passion qui souvent égare la raison, donne aussi parfois à l'intelligence une grande perspicacité. Nous causâmes pendant une demi heure, de tout ce dont on peut causer, si ce n'est cependant de la seule chose qui nous préoccupait tous les trois. Bientôt pourtant ma propre hypocrisie et celle de mes deux adversaires me dégoutèrent profondément. Quel mondet pensais-je, que celui, où il faut garder au fond de son âme, les sentimentales plus élevés qui puissent faire battre le cœur; où les visages n'ont qu'un masque et la parole un mensonge. Je compris que ma présence était pour les deux autres acteurs de la comédie, un lourd fardeau, et que je jouais un rôle, qui ne m'a jamais convenu, celui de fâcheux. Je pris donc mon chapeau et m'apprétai à sortir. Lorsque les deux jeunes gens virent que je me levais, ils échangèrent furtivement un regard d'intelligence. Oh! ce regard disait bien des choses! De la part de mademoiselle ++, c'était une cruauté, de la part du jeune homme, c'était presque une insolence. Il est des instants où les regards se croisent comme des épées. Celui de mademoiselle ++ m'avait blessé jusqu'au cœur, mais je ripostai bravement, sans doute, car je la vis pâlir. Je ne sais quelle joie amère me fit tressaillir. J'eus la peine de continuer ce duel étrange, mais dieu merci! je fus assez fort pour dompter ma colère. J'ai horreur de tout ce qui ressemble au roman et les explosions dramatiques m'ont toujours paru de fort mauvais goût, et indignes d'ailleurs d'une passion véritable. Je m'éloignai donc silencieusement.

Dès lors mon parti fut pris. Ma douleur n'éclata point en sanglots ni en sarcasmes. Je retournai courageusement à mes affaires et à mes occupations habituelles; mais faut-il, vous le dire, lorsque je voulais arracher cet amour de mon cœur, il me semblait que le cœur venait avec. Il y avait en mon cerveau, une pensée qui tournait, tournait sans cesse, et sur laquelle ma vie s'usait comme sur une meule.

—Et, maintenant dit tristement André, vous croyez à l'amour?

—Peut être, répondit Arthur, mais à coup sûr, je crois à la douleur, puis il reprit;

Deux jours plus tard, le hasard me fit rencontrer de nouveau mon rival. Il m'adressa un regard provocateur, qui me donna sur le champ sa mesure. Je compris que pour lui l'amour se réduisait au bruit de l'amour. Il y a des femmes pour lesquelles aimer, c'est écrire furtivement une lettre, baisser timidement les yeux en telle occasion, pour les relever effrontément dans une autre, avoir pour surtout, trembler, &a. &a. jouer à la jalousie ou au dévouement; inventer quelque scène, selon le dernier roman à la mode, et s'en faire l'héroïne. Ce sont des actrices, et les meilleures sont celles qui se font illusion. Mais il est aussi des hommes qui dans l'amour, ne voient qu'un duel, un gant ou une fleur qu'on dérobe, pour les cacher dramatiquement sur la poitrine. Aimer, pour eux, c'est avoir des cheveux longs et le regard sombre, pousser des sanglots et ne parler que par points d'exclamation. Quand ils sont bien pénétrés de leurs rôles, ils vont jusqu'au suicide. Ceux là, ce sont des acteurs. Or, mon rival était un de ceux-là.

Au demeurant il se mit parfaitement bien, et le nœud de sa cravatte est toujours irréprochable.

Je ne relevai point ce regard qu'il me jetait, non pas ainsi dire, comme un gant. Il eut été trop heureux de faire du bruit, et je ne voulais pas lui donner ce plaisir. Toutefois, je pus me convaincre en peu de temps, que M. +++ ne s'était soudainement épris de mademoiselle ++ que parcequ'il me faisait l'honneur de voir en moi un rival digne de lui. Jusques-là, il n'était pas bien sûr d'aimer. Tant qu'il n'y avait pas eu d'obstacle à vaincre, il était resté dans les limites de la froideur la plus complète. La vanité en mettant [illegible] de la partie, avait seule dégagé son cœur, et le jeu commençait [illegible] il [illegible] N'allez pas croire cependant [illegible]

que M. +++ soit un homme parfaitement ridicule. Loin de là. C'est au contraire le type des hommes que rêvent la plupart des femmes. Il possède un répertoire assez varié de phrases dramatiques, qu'il sait admirablement placer en temps et lieu. Quand son imagination est à court, ce qui n'est pas rare, il a une manière toute particulière d'écouter, qui équivaut à de l'esprit. Il est sobre de complimens, mais il a assez de tact pour convaincre qu'il est à l'état d'adoration, alors même qu'il n'écoute point ce qu'on lui dit. Ces flatteries muettes, sont moins difficiles peut-être, mais bien plus sûres d'effet. D'ailleurs un homme qui est bien tourné et qui sait porter un habit, n'est jamais ridicule.

Comment se fait-il que mademoiselle ++ ait pu aimer Mr. +; je n'en sais rien, mais enfin elle l'aime. Je vous l'avoue cependant mon adversaire me fit grand pitié. Je me promis donc de ne point engager une lutte dont je ne devais retirer que du ridicule. Mais j'ai manqué de courage, ou plutôt j'ai trop compté sur ma force. J'ai voulu revoir une dernière fois mademoiselle ++; j'ai voulu, me mentant à moi-même, jouer devant elle une indifférence qui est bien loin de mon cœur. Il y a une heure, je l'ai abordée, mais en la voyant triste et désolée, au lieu de la phrase que j'avais préparée d'avance, c'est mon cœur qui est venu sur mes lèvres, j'ai balbutié quelques mots inintelligibles.... alors, elle, répondant non à mes paroles mais à ma pensée, m'a dit avec un sourire plein d'amertume, et que je n'oublierai jamais:

Je le sais, Monsieur, et je vous plains. Mais croyez-le, il en est qui sont plus à plaindre que vous, car vous aimez une femme qui aurait pu être digne de votre amour peut être, mais vous ignorez du moins quel supplice c'est que d'adorer une idole qu'on méprise, et de sacrifier sur un autel impur. L'amour sans espoir est moins douloureux que l'amour sans estime. Mais que voulez-vous on aime parce qu'on aime, et il faut bien accepter sa destinée.... C'est la mienne, ajouta-t-elle, après un instant d'hésitation, pourquoi ne le dirai-je pas à vous? j'ai votre secret et je puis bien vous donner le mien.

—Le temps, lui répondis-je et un grand maitre—Le temps, ce n'est pas celui qui souffre qui le mesure. La douleur peut tuer l'amour, mais la souffrance le fait grandir. On aime la croix qu'on porte, parceque c'est vous fait mal, et je comprends aujourd'hui les voluptés terribles qu'éprouvait le Christ sur le chemin du Calvaire. Lorsque votre amour a éveillé, je ne dirai point l'amour, mais la vanité de M++ craignez-vous que je n'aie vu le dédain qu'une chose, c'est qu'il pourrait l'amener à ses pieds.... ah! ajouta-t-elle, en se joignant les mains avec angoisse, que ne vous ai-je connu plutôt? Allez, continua-t-elle, en me quittant, vous guérirez de votre amour, je vais subir le mien. En ce moment j'apperçus M++ qui rodait autour et qui lui même paraissait livré à une anxiété véritable. Leur amour allait à sa manière.

Voilà trois personnes qui souffrent par amour, pensais-je, il ne doit pas y avoir d'amour heureux pour mes nuits désertes. J'ai toujours vu qu'il était ainsi. Ah! si comme vous le dites, André, il y avait des âmes sœurs [illegible] pas pour les âmes [illegible]

traient pas se tromper. André allait répondre, mais une jeune dame qui s'appuyait sur le bras de cavalier, qui était entré dans le bal en même temps qu'Arthur et André, passa près des deux amis. C'est M++ dit Arthur. En ce moment Mademoiselle++ laissa tomber par mégarde le bouquet qu'elle tenait à la main. Arthur fit un geste, comme s'il allait se baisser pour le ramasser, mais il s'arrêta et ce fut M++ qui le releva. Dans cette pantomime il y avait tout un drame. Arthur abandonnait la lutte et cédait ses droits à M++. C'était de sa part un adieu solennel. Une dernière fois ses yeux se rencontrèrent avec ceux de Mademoiselle++ et dans le regard qu'elle lui adressa il y avait un mélange ineffable de tristesse, de résignation et de regret.

Sortons, dit Arthur à André, et tout bas, il répéta les paroles de Mademoiselle++ allez subir votre amour, je vais tâcher de guérir le mien. HAINS B....

Les vers suivans sont de M. Alberti de *** auquel nous devons déjà deux pièces de vers, notables déjà par de hautes qualités. Celle-ci nous a paru de beaucoup supérieure aux deux autres. A travers quelques inexpériences de style, et quelques obscurités, on voit étinceler les beautés du premier ordre. Lorsque M. Alberti sera plus maître de ses idées, et que l'expression fera moins défaut à sa pensée, nous ne doutons point qu'il ne produise un jour des œuvres remarquables.

UNE PAGE DU LIVRE DE LA NATURE.

Lorsque comme un linceul, l'ombre a couvert la terre,
Que tout dort, et partout que plane le mystère
Sur les ailes du soir
Qu'on n'entend plus dans l'air que la vague harmonie
Qui s'élève et se perd en essence infinie
Comme une hymne d'espoir;

Lorsqu'à ce bruit se joint le chant de la nature,
Le doux soupir du vent, le ruisseau qui murmure
Ou bénit son auteur,
La plaine qui s'agite, et, traversant la tombe
L'écho triste et mourant de la feuille qui tombe,
Et pèse sur le cœur;

Lorsque tout au milieu de la voûte étoilée
Par un nuage errant de temps en temps voilée,
Timide et pâle encor,
La lune vacillante apparaît indécise,
Et puis livrant sa voile au souffle de la brise
Verse ses rayons d'or;

Lorsqu'elle vient le soir, la blonde jeune reine
A l'heure où tout palpite, où frissonne la plaine
Mouiller l'air de ses pleurs,
Et brillante parfois dans sa pâle carrière,
Parfois sauve aussi, s'imprègne de lumière
Ou se mire dans ses [illegible]

Quand tout chante ou murmure, au loin, sa note vague
Que les ondes de l'air, ondes qu'un souffle élague
Exhalent leurs rumeurs;
Que tressaille la brise au loin dans la bruyère
Que tout se froisse au ciel, les flots de la lumière
Et le parfum des fleurs;

Quand l'onde qui frémit ou la nuit qui soupire
Quand les bruissemens de tout ce qui respire
Ou gravité immortel,
S'harmonisent en chœur pour former ce cantique,
Que chante la nature et que le cœur explique
En présence du ciel;

N'avez-vous pas alors aux plaines solitaires,
Contemplé quelquefois ces mondes séculaires
Que Dieu pendant six jours,
Couva de sa pensée éternelle et féconde,
Et qui depuis, lancés dans leur route profonde
Au ciel gravent leur cours?

N'avez-vous pas cherché par delà les étoiles
A sonder l'infini que nous cachent les voiles
Du mystère des cieux,
Et bénissant la voix dans les airs répandue,
Essayé de plonger plus loin que votre vue
Un regard curieux?

N'avez-vous pas aussi dans ce triste silence
Mélange de rumeurs où l'ombre se balance
Bercé les souvenirs
Eteints dans votre cœur, aux flots de rêverie
Et de la brise au loin qui meurt dans la prairie
Ecouté les soupirs?

N'est-ce pas quelle est belle, à la voir si rêveuse,
Le soir, cette nature avec sa voix berceuse
Et son hymne d'amour
Qui semble dire au ciel quelques mots d'une plainte
Et fait la nuit pour nous, dans sa tristesse sainte,
Plus belle que le jour?

Que de fois, quand le ciel me jetait un sourire
Aux brises de la nuit j'ai redit mon délire,
Et quand le front soucieux,
J'essayais de penser quelque joie insensée,
Oh! que de fois encor j'ai mêlé ma pensée
A cet hymne des cieux!

C'est que j'aime à rêver avec la solitude,
A contempler des cieux la grande attitude,
A voir le firmament,
Ce plafond étoilé du vaste sanctuaire
Dont l'homme fut fait prêtre et dont Dieu fit la terre,
L'éternel fondement!

C'est que j'aime à chanter, le soir, avec les brises,
J'aime à bercer mes vœux dans l'arbre aux feuilles grises
Jetant à chaque vent,
Aux nuages, aux ciel, quelque parole obscure,
Ou quelque mot d'amour, que ma voix qui murmure
Redit en rêvant!

J'aime à dire mes chants à quelque nom de femme
A ce silence affreux du désert et de l'âme
L'autre désert humain,
Où la pensée en vain veut sonder le mirage
Où l'on erre vingt ans sur l'écueil du naufrage
Sans savoir son chemin!

Aux clartés de la lune indolente et vermeille,
Oh! si jamais le soir à l'heure où tout sommeille,
Errant seul et sans bruit,
Vous n'avez murmuré quelque douce parole
Que l'on parle le jour dans la voix qui console,
Mais qu'on chante la nuit!

Si vous n'avez jamais, dans une sainte extase,
A genoux devant Dieu dont la grandeur écrase
Abreuvé votre cœur
Au calice de foi par la brise versée
En y sentant venir la rêveuse pensée
Qui dit: à toi, seigneur!

Alors jamais pour vous la nuit ne sera belle,
Jamais vous n'aimerez l'harmonie éternelle
Qu'on n'entend pas le jour;
Alors, malheur à vous; pour consoler notre âme
Il nous reste au ciel, Dieu, sur la terre, la femme
Et votre âme est sans foi, votre cœur sans amour!
ALBERTI de ***

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
Jeudi, 7 Mars 1839.
LE DOMINO NOIR,
Opéra Comique nouveau en trois actes d'Auber, paroles de Scribe.
LES GANTS JAUNES.
Vaudeville en 1 acte.
☞Le spectacle commencera à 6½ heures.

Vendredi 8.
1ère représentation de [illegible]
CLERMONT ou UNE FEMME D'ARTISTE
Vaudeville nouveau en deux actes, de Scribe.

SOIREE MUSICALE—Les amateurs de musique de la Nouvelle Orléans sont respectueusement informés que la seconde soirée musicale de madame Conradi Allan aura lieu mercredi 6 mars, à la Salle de bal de la Bourse de la Cité, rue St. Louis, où qu'elle y chantera les morceaux suivans:

Cavatine—Quando Glunse [illegible] Beltor—Donizetti air—Come per me sereno—Sonnambula—Bellini ecco ne et air—Di tanti palpiti—Tancredi Rossini, Air—I [illegible] [illegible] Niobe. Pacini.

Billets d'entrée $1 50, aux hôtels St. Louis, Exchange et Verandah, et aux magasins de Musique de MM. Johns, Casey et Boyard.

Le concert commencera à 7 heures.